



Rapport annuel de gestion
2022 | 2023

Société des traversiers du Québec

250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Téléphone : 418 643-2019
stq@traversiers.gouv.qc.ca
traversiers.com

Cette publication a été rédigée par la Société des traversiers du Québec (STQ).

Elle est disponible en version PDF sur le site Internet de la STQ à l'adresse **traversiers.com** et en format adapté sur demande.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle est employée dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la lecture.

Soucieuse de protéger l'environnement, la STQ favorise l'utilisation de papier FSC pour les exemplaires imprimés de ses publications. La couverture et les pages intérieures du présent rapport sont imprimées sur du papier 100 % postconsommation.

Photographies

Société des traversiers du Québec

Graphisme

Viva Design

Révision linguistique et correction d'épreuves

Marie Parent

Impression

L'Avant-Match, Courtier en imprimerie

ISSN 1706-8924 (imprimé)

ISSN 2368-3708 (PDF)

ISBN 978-2-550-95584-9 (PDF)

ISBN 978-2-550-95582-5 (imprimé)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Message de la ministre	5
Message de la présidente-directrice générale.....	7
Déclaration attestant la fiabilité des données	8
Rapport de l'audit interne	9
1. L'organisation	10
1.1 L'organisation en bref	10
1.2 Faits saillants	20
1.3 Revue statistique	22
2. Les résultats.....	26
2.1 Plan stratégique.....	26
2.2 Déclaration de services aux citoyens.....	35
3. Les ressources utilisées	36
3.1 Utilisation des ressources humaines.....	36
3.2 Utilisation des ressources financières.....	38
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	43
4. Annexes - Autres exigences	44
4.1 Gestion et contrôle des effectifs.....	44
4.2 Développement durable.....	45
4.3 Occupation et vitalité des territoires.....	48
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	50
4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	51
4.6 Gouvernance des sociétés d'État.....	52
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	60
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	61
4.9 Politique de financement des services publics.....	61
Annexe 1 - États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023	63
Annexe 2 - Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la société des traversiers du Québec	87



MESSAGE DE LA MINISTRE

MADAME NATHALIE ROY

Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec (STQ) pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Ce rapport rend compte aux parlementaires et aux citoyens des activités de la STQ, de l'utilisation de ses ressources humaines, financières et informationnelles, ainsi que des résultats de la troisième année de mise en œuvre de son Plan stratégique 2020-2025. Il détaille les moyens déployés par la STQ en vue de réaliser sa mission : être présente là où la route s'arrête afin de relier les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de ses employés.

Avec son offre de 13 services maritimes entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord, les Îles-de-la-Madeleine comprises, la STQ a transporté près de 4,6 millions de passagers et au-delà de 2,1 millions de véhicules en 2022-2023. Il ne fait aucun doute qu'elle joue un rôle essentiel dans la vitalité de plusieurs communautés côtières et insulaires et qu'elle participe à la mission du gouvernement du Québec en matière de transports.

L'ajout prochain de navires hybrides électriques à la flotte de la STQ démontre la volonté du gouvernement de miser sur un mode de propulsion écoénergétique et témoigne de son engagement pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie des transports. Ces nouveaux navires permettront également à l'organisation de compter sur une plus grande polyvalence de ses services.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Document original signé

Geneviève Guilbault

Vice-première ministre
Ministre des Transports et de la Mobilité durable

Québec, le 12 septembre 2023





Société des Ateliers Québec

F.A. GAUTHIER

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE

MADAME GENEVIÈVE GUILBAULT

Ministre des Transports et de la Mobilité durable
Édifice de la Haute-Ville
700, boulevard René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des traversiers du Québec et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de la Société des traversiers du Québec (STQ), j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2022-2023.

Ce rapport dresse le bilan des résultats obtenus au terme de la troisième année du Plan stratégique 2020-2025, dans le cadre duquel la STQ a recentré ses priorités afin de stabiliser ses opérations. La dernière année a été l'occasion pour notre organisation de réfléchir à ce que devrait être la STQ de demain, en vue de prendre dès aujourd'hui les décisions qui lui permettront de concrétiser ses ambitions. C'est ainsi qu'a été élaborée la Vision 2040 de la STQ, une projection à long terme des marchés, de l'offre de services de la société d'État, de sa clientèle, de ses navires et infrastructures terrestres ainsi que de son modèle d'affaires.

L'exercice 2022-2023 marque également la finalisation du plan de transformation organisationnelle de la STQ, qui comptait 35 projets touchant à toutes les sphères de l'organisation. La STQ se consacrera maintenant à l'amélioration continue de ses nouvelles façons de faire pour mieux servir ses clients.

Parmi les annonces importantes qui ont ponctué l'année, soulignons le lancement du processus pour la construction de trois nouveaux navires hybrides électriques. Ce choix démontre clairement l'engagement de la STQ à réduire son empreinte carbone tout en bonifiant le service offert aux différentes communautés.

Au nom des membres du conseil d'administration et en mon nom propre, je tiens à remercier l'ensemble des employés de la STQ pour leur dévouement tout au long de la dernière année. Je souhaite également témoigner ma plus sincère reconnaissance à notre clientèle pour sa fidélité et sa confiance.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Document original signé

Greta Bédard

Présidente-directrice générale

Québec, le 12 septembre 2023



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information et les résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 ainsi que les contrôles afférents sont sous la responsabilité de la présidente-directrice générale et des autres membres du comité de direction. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information publiée dans le présent document.

À notre connaissance, les résultats et les renseignements figurant dans ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission, les domaines d'activité, la structure et l'utilisation des ressources de l'organisation;
- présentent les engagements, les principaux objectifs et les résultats de celle-ci;
- couvrent l'ensemble des interventions importantes de la STQ;
- sont fiables et exacts.

Les membres du comité de direction approuvent le présent rapport annuel de gestion.

À notre avis, l'information contenue dans ce document correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

Les membres du comité de direction,

Document original signé

Greta Bédard

Présidente-directrice générale

Louis Choinière

Vice-président aux immobilisations

Pascal Larose

Vice-président à l'exploitation

Nathalie Caron

Vice-présidente à l'administration et aux finances

Julie Dufour

Vice-présidente aux ressources humaines
Directrice principale des communications
et du marketing par intérim

Marie-Gabrielle Boudreau

Vice-présidente aux affaires corporatives

Québec, le 12 septembre 2023

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

MADAME GRETA BÉDARD

Présidente-directrice générale
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9

Madame la Présidente-Directrice générale,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion de la Société des traversiers du Québec (STQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, à l'exception des états financiers, dont la responsabilité de l'audit est confiée au Vérificateur général du Québec.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de la STQ. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Nos travaux ont consisté principalement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie avec les unités administratives. Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'auditeur sur l'information présentée dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion de la STQ pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Document original signé

Jawad Garba, CPA
Auditeur interne

Québec, le 12 septembre 2023



1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Présents là où la route s'arrête, nous relient les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de nos employés.

Vision

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

Valeurs

En plus d'adhérer aux valeurs de l'administration publique québécoise, la STQ possède ses propres valeurs organisationnelles, qui guident les actions de son personnel et orientent ses décisions.

Rigueur

La rigueur prévaut dans l'accomplissement de la mission de la STQ. Celle-ci réalise ses activités et offre ses services de façon professionnelle, avec minutie, exactitude et un souci d'objectivité. De plus, elle utilise des méthodes éprouvées et des normes de qualité élevées dans tous ses projets, de leur planification jusqu'à leur mise en œuvre.

Excellence

Être reconnue comme un chef de file en transport maritime stimule la STQ et la motive à se dépasser. Celle-ci est continuellement à la poursuite de l'innovation afin d'offrir une expérience client optimale et de qualité grâce à ses équipes performantes ainsi qu'à ses navires et ses infrastructures maritimes de pointe, fiables et sécuritaires. L'implantation d'une culture d'amélioration continue contribue à l'atteinte d'un haut niveau de qualité dans ses pratiques.

Passion

La STQ et ses employés sont animés par une passion qui les motive à repousser sans cesse leurs limites, à réaffirmer leur engagement à offrir un service client distinctif et à aller toujours plus loin dans la recherche de solutions innovantes. Leur énergie, c'est le maritime. La passion les propulse vers l'excellence, la performance et le succès.



Mandat

Fournir des services de traversiers partout au Québec

La STQ possède les navires, les embarcations et les infrastructures terrestres nécessaires à l'exécution de son mandat et peut procéder à la réalisation de travaux destinés à assurer les services de traversiers. Elle peut aussi fournir des services accessoires ou complémentaires.

Responsabilités

Offrir du transport interrégional

Avec ses traverses interrégionales, la STQ relie entre elles les communautés de Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola, de Rivière-du-Loup et Saint-Siméon ainsi que de Matane, Baie-Comeau et Godbout. Les traverses constituent un moyen de transport qui s'ajoute à ce qu'offre le réseau routier existant.

Désenclaver les populations

La STQ assure le désenclavement des communautés de L'Isle-aux-Grues, L'Isle-aux-Coudres, l'île Verte, l'île d'Entrée, Chevery, Harrington Harbour, Pakuashipi et Saint-Augustin. Pour desservir en continu ces populations, elle fait appel à des services de transport aériens ou terrestres, qui se veulent accessoires ou complémentaires. Ceux-ci sont utilisés lorsque les services maritimes sont interrompus, notamment pendant les périodes hivernales, en cas de mauvaises conditions de navigation ou encore lors de la non-disponibilité des navires et des embarcations.

Offrir du transport collectif en milieu urbain

La STQ offre un service de transport collectif en milieu urbain à la traverse Québec-Lévis. Celle-ci constitue une voie qui s'ajoute aux deux ponts reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent.

Prolonger la route

Avec la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine, la STQ offre un « prolongement de la route », en plus d'être devenue, au fil du temps, un maillon important de l'activité touristique du secteur.

Clientèle

Durant l'année 2022-2023, la STQ a effectué près de 4,6 millions de passages de clients. Les utilisateurs des services de traversiers sont des automobilistes, des camionneurs, des motocyclistes, des motoneigistes, des cyclistes et des piétons. Ce sont également des insulaires, des travailleurs, des utilisateurs commerciaux, des étudiants, des touristes et des villégiateurs.

LA STQ EN CHIFFRES

Au 31 mars 2023

13 services de traversiers



11
traverses*



2
dessertes*

29 ans
d'âge moyen pour
les infrastructures
terrestres



96,2%
des traversées
prévues réalisées**



73 292
passages gratuits
de véhicules électriques***



753
employés



5 657
vols effectués
(avions et hélicoptères)



Près de 75%
du personnel affecté à la
livraison du service

57 191
tonnes métriques
de marchandises
acheminées par les
dessertes maritimes

* Soit neuf traverses exploitées par la STQ ainsi que deux traverses et deux dessertes maritimes exploitées par des tiers.
** Pour les services exploités exclusivement par la STQ.

*** Pour les traverses tarifées du réseau de la STQ.

**** Soit les neuf traverses exploitées par la STQ, plus celle de l'île d'Entrée.



23
navires
et autres
embarcations



4 570 989
passages de clients**



1,1 G\$
en navires et autres
embarcations,
en infrastructures
terrestres et
en terrains
(valeur d'acquisition)



40 389
abonnements actifs
au service d'alertes de
10 traverses****



105 241
traversées réalisées**



2 145 455
passages de
véhicules**

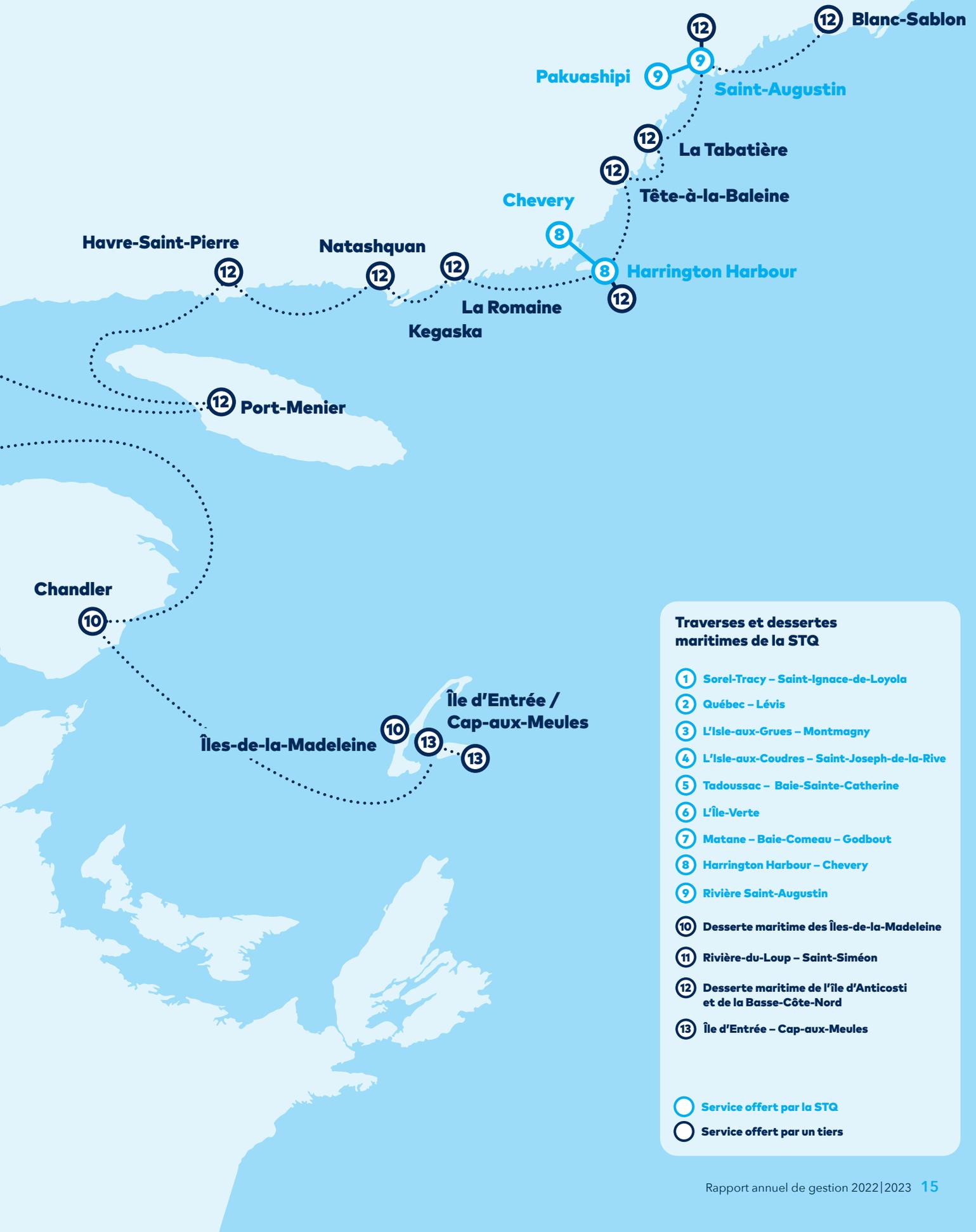


154
infrastructures
terrestres
26 quais
20 embarcadères
86 immeubles
22 ouvrages de génie civil

27 ans
d'âge moyen pour les
navires de la flotte



RÉSEAU DE LA STQ



Traverses et dessertes maritimes de la STQ

- ① Sorel-Tracy – Saint-Ignace-de-Loyola
- ② Québec – Lévis
- ③ L'Isle-aux-Grues – Montmagny
- ④ L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive
- ⑤ Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine
- ⑥ L'Île-Verte
- ⑦ Matane – Baie-Comeau – Godbout
- ⑧ Harrington Harbour – Chevery
- ⑨ Rivière Saint-Augustin
- ⑩ Desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine
- ⑪ Rivière-du-Loup – Saint-Siméon
- ⑫ Desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord
- ⑬ Île d'Entrée – Cap-aux-Meules

○ Service offert par la STQ

○ Service offert par un tiers

FLOTTE*

Au 31 mars 2023



NM Catherine-Legardeur

Traverse ou affectation :
Sorel-Tracy-Saint-Ignace-
de-Loyola - Navire de
relève



NM Didace-Guévremont

Traverse ou affectation :
Sorel-Tracy-Saint-Ignace-
de-Loyola



NM Alexandrina-Chalifoux

Traverse ou affectation :
Sorel-Tracy-Saint-Ignace-
de-Loyola



NM Alphonse-Desjardins

Traverse ou affectation :
Québec-Lévis



NM Lomer-Gouin

Traverse ou affectation :
Québec-Lévis



NM Grue-des-Îles

Traverse ou affectation :
L'Isle-aux-Grues-
Montmagny



NM Joseph-Savard

Traverse ou affectation :
L'Isle-aux-Coudres-
Saint-Joseph-de-la-Rive



NM Armand-Imbeau II

Traverse ou affectation :
Tadoussac-
Baie-Sainte-Catherine



NM Jos-Deschênes II

Traverse ou affectation :
Tadoussac-
Baie-Sainte-Catherine



NM Peter-Fraser

Traverse ou affectation :
Île-Verte



NM F.-A.-Gauthier

Traverse ou affectation :
Matane-Baie-Comeau-
Godbout



NM Les Eaux Scintillantes

Traverse ou affectation :
Harrington Harbour-
Chevery

* NM signifie navire à moteur; VCA signifie véhicule sur coussin d'air.

** Mise en service prévue en 2023-2024.



NM Mécatina II

Traverse ou affectation :
Harrington Harbour-
Chevery



VCA L'Esprit-de-Pakuashipi

Traverse ou affectation :
Rivière Saint-Augustin



Remorqueur

Traverse ou affectation :
Rivière Saint-Augustin



NM Rivière-Saint-Augustin**

Traverse ou affectation :
Rivière Saint-Augustin



NM Ivan-Quinn

Traverse ou affectation :
Île d'Entrée-
Cap-aux-Meules



Royal Sea 23

Traverse ou affectation :
Navire de relève



NM Félix-Antoine-Savard

Traverse ou affectation :
Navire de relève



NM Radisson

Traverse ou affectation :
Navire de relève



Hydroglisseur I

Traverse ou affectation :
Embarcation de relève



NM Saaremaa I

Traverse ou affectation :
Navire de relève

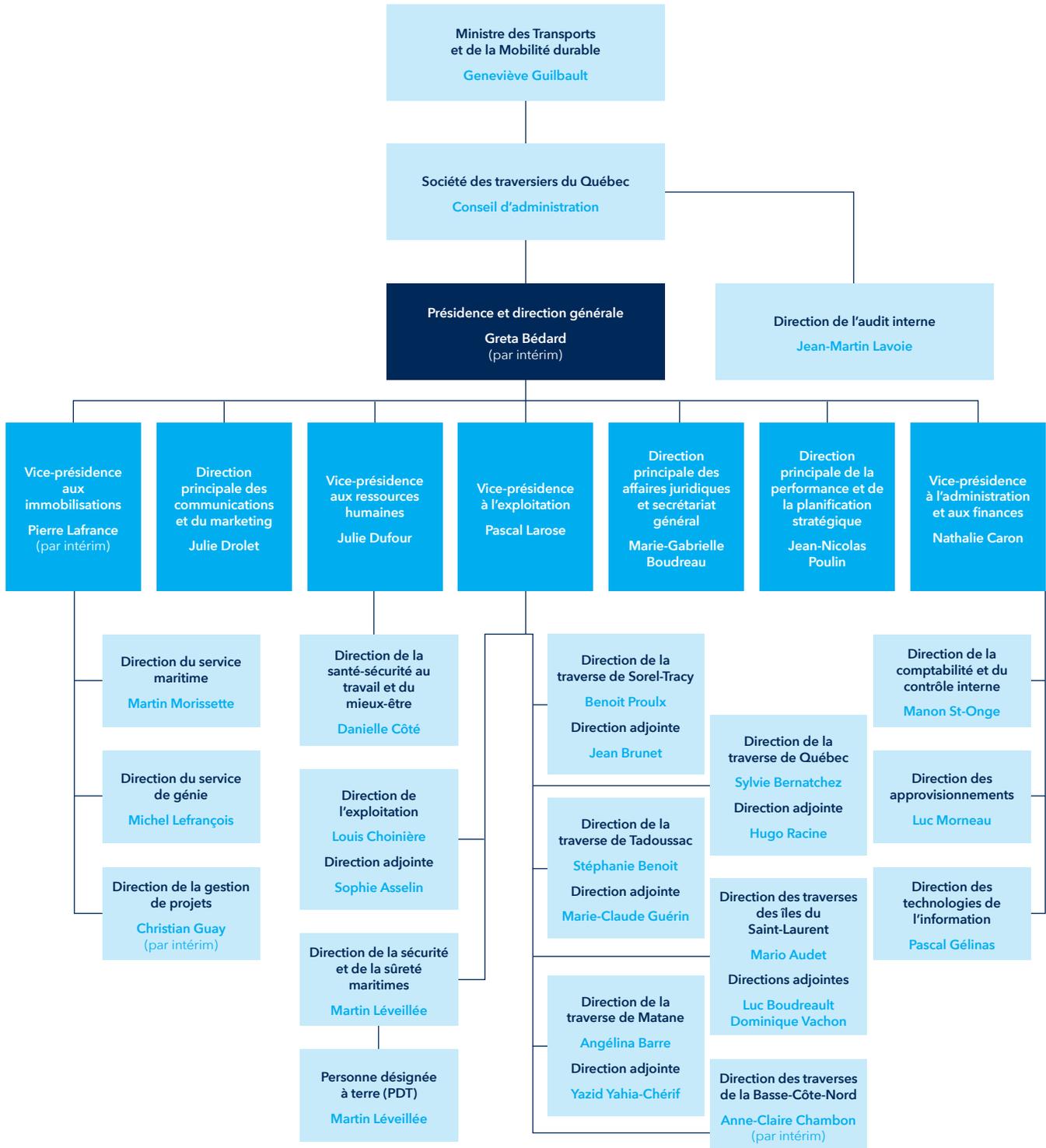


NM Archipel

Traverse ou affectation :
Embarcation de relève

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au 31 mars 2023



HISTORIQUE

1971

Création de la Société des traversiers du Québec
Exploitation de la traverse Québec-Lévis

1976

Exploitation de la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout
Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive

1978

Exploitation de la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola

1980

Exploitation de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine

1981

Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny

1993

Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse Rivière-du-Loup-Saint-Siméon
Prise en charge de la gestion du contrat d'exploitation de la traverse Île d'Entrée-Cap-aux-Meules

2001

Dévolution par le gouvernement du Québec des 10 quais de traversiers cédés par le gouvernement fédéral en 2000 :

- Sorel-Tracy
- Saint-Ignace-de-Loyola
- L'Isle-aux-Grues
- Montmagny
- L'Isle-aux-Coudres
- Saint-Joseph-de-la-Rive
- Rivière-du-Loup
- Saint-Siméon
- Matane
- Baie-Comeau

2007

Décision du gouvernement du Québec de maintenir la STQ en tant que société d'État responsable de la gestion et de l'exploitation de certains services de traversiers au Québec

2009

Transfert par le gouvernement du Québec de la responsabilité de traverses, de dessertes et d'infrastructures maritimes :

- Traverse de l'Île-Verte*
- Traverse Harrington Harbour-Chevery
- Traverse de la rivière Saint-Augustin
- Desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine
- Desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord
- Quai de Port-Menier
- Débarcadère ferroviaire de Matane

2012

Exploitation du service de transport des personnes à la traverse de la rivière Saint-Augustin

2013

Exploitation de la traverse L'Isle-aux-Grues-Montmagny
Exploitation de la traverse de l'Île-Verte

2014

Exploitation de la traverse Harrington Harbour-Chevery

2017

Exploitation du service de transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin

2018

Cession à la STQ des quais de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de L'Isle-Verte par le gouvernement du Canada

2019

Projet pilote de navette fluviale reliant Pointe-aux-Trembles et le Vieux-Port de Montréal

2020

Cession à la STQ du quai de Saint-Augustin par le gouvernement du Canada

2021

50^e anniversaire de création de la STQ

2022

Début de trois projets d'infrastructure majeurs :

- Lien fluvial Bas-Saint-Laurent-Charlevoix
- Reconstruction des terminaux de la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive
- Reconstruction des embarcadères de la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola

2023

Lancement du projet d'acquisition de trois traversiers électriques pour la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola et la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive

* Antérieurement appelée « Traverse L'Isle-Verte-Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ».



1.2 Faits saillants

Lancement du projet d'acquisition de trois traversiers électriques

Ayant comme objectif de renouveler et de moderniser sa flotte de navires, la STQ a annoncé son intention de faire l'acquisition de trois nouveaux traversiers électriques rechargeables, destinés aux traverses L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive et Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola. Cet investissement, évalué à 191,5 millions de dollars, accroîtra la robustesse de la flotte et confèrera à l'organisation une plus grande flexibilité pour assurer la fiabilité et la prévisibilité du service. En faisant le choix d'opter pour une technologie plus verte, la STQ prévoit réduire ses émissions de CO₂ d'environ 6 900 tonnes par année lorsque les trois navires seront en fonction, soit l'équivalent du retrait de quelque 1 500 voitures à essence sur nos routes.

Location du NM Saaremaa I dans les Maritimes à l'été 2022

À la suite d'un incendie survenu sur le traversier NM *Holiday Island* en juillet 2022, la STQ a procédé à l'affrètement du NM *Saaremaa I* à la compagnie Northumberland Ferries Limited (NFL) pour lui permettre d'effectuer des traversées entre Caribou, en Nouvelle-Écosse, et Wood Islands, à l'Île-du-Prince-Édouard, pendant une période d'environ 60 jours. En tant que deuxième armateur de traversiers en importance au Canada et propriétaire d'un navire compatible disponible, la STQ souhaitait aider NFL à desservir ses communautés locales en pleine saison touristique, une préoccupation également primordiale pour la STQ.

Première femme PDG de la STQ

Pour la première fois en plus de 50 ans d'existence, le gouvernement nommait cette année une femme à la tête de la STQ. Avec plus de 40 ans d'expérience dans le domaine maritime, dont une vingtaine à la société d'État, Greta Bédard accédait ainsi au plus haut poste de l'organisation en devenant présidente-directrice générale, fonction qu'elle a occupée par intérim pendant quelques mois avant d'être officiellement nommée. Se démarquant par son sens de l'éthique et sa vision stratégique des enjeux liés à l'industrie maritime, M^{me} Bédard pilotera la STQ et la guidera dans ses projets et ses défis au cours des prochaines années.

Lancement du livre retraçant l'histoire de la STQ

Après avoir célébré son 50^e anniversaire l'an dernier, la STQ lançait cette année un livre sur l'histoire de l'organisation intitulé *Portés par 50 ans d'histoire*. Cet ouvrage raconte avec passion les 50 ans d'histoire de la STQ, depuis sa création jusqu'à nos jours, et souligne le cœur de sa mission : créer des liens entre les gens et les communautés, d'une rive à l'autre du fleuve Saint-Laurent. La publication propose aussi des portraits d'employés qui ont façonné l'identité de la STQ au fil du temps. Le grand public peut se procurer ce livre sur le site Internet de la STQ ou à la boutique du NM *F.-A.-Gauthier*.

Premier recrutement à l'international

Faisant face, comme la majorité des entreprises et organisations du Québec, à d'importants défis de main-d'œuvre, la STQ travaille à augmenter le rayon de ses bassins de recrutement en allant chercher des candidats partout au Québec, mais également à l'étranger. Le recrutement international est une des solutions mises en place pour répondre aux besoins de personnel breveté, essentiel pour assurer les opérations quotidiennes dans toutes les traverses. En octobre 2022, la STQ a accueilli sa première recrue venant de France pour occuper un poste de chef mécanicien 2^e classe à la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine. Les efforts se poursuivent et l'organisation pourra compter sur d'autres talents provenant de l'extérieur du pays pour remplir sa mission dans les mois et les années à venir.

Optimisation du NM *F.-A.-Gauthier* : une année couronnée de succès

Les services offerts à la clientèle de la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout en 2022-2023 ont été parmi les meilleurs depuis la mise en service du NM *F.-A.-Gauthier* en 2015. L'optimisation du navire a permis de franchir une nouvelle étape pour accroître la fiabilité du service et améliorer sa prévisibilité pour les clients. Après une très bonne année 2021-2022, cette traverse a maintenu sa performance en 2022-2023 avec un taux de réalisation des traversées prévues de 98,3 %.

Des infrastructures mises à niveau et améliorées

Avec ses 154 infrastructures terrestres, dont plusieurs sont directement liées à la prestation de services, la STQ doit suivre de près l'état de ses quais, de ses embarcadères et de ses immeubles. Elle a d'ailleurs poursuivi cette année la consolidation des quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive dans le but d'en assurer la pérennité à court et à moyen terme. La nouvelle gare de Chevery, construction neuve qui respecte les plus récents standards de la STQ, constitue également un exemple concret d'amélioration d'infrastructure qui bénéficiera à la clientèle et offrira un environnement de travail bonifié aux employés.

Baptême du NM *Alexandrina-Chalifoux* et inauguration de la gare de Saint-Ignace-de-Loyola

À l'été 2022, la STQ a procédé, en présence du ministre des Transports et d'acteurs locaux, au baptême officiel du NM *Alexandrina-Chalifoux*. Le traversier, nommé en l'honneur d'une personnalité ayant contribué de façon marquante au développement de la région de Sorel-Tracy, a été baptisé par Jean-Pierre Chalifoux, parrain du navire, et béni par le maire suppléant de Sorel-Tracy, Martin Lajeunesse. À cette occasion, la STQ a également inauguré la gare fluviale de Saint-Ignace-de-Loyola. Cette inauguration marquait la fin du projet « Fluidité », qui a permis d'améliorer la capacité des navires, la fluidité de l'embarquement et le confort des clients à la traverse Sorel-Tracy-Saint-Ignace-de-Loyola.

Un conseil d'administration transformé

Au cours de la dernière année, le gouvernement du Québec a procédé au renouvellement du mandat de certains membres du conseil d'administration de la STQ et à la nomination de nouveaux membres afin d'assurer la bonne gouvernance de la société d'État. Ainsi, le 4 mai 2022, M. Pascal Tessier-Fleury et M^{me} Mélanie Leblanc, membres indépendants du conseil depuis décembre 2017, ont vu leur mandat renouvelé. M. Tessier-Fleury a en outre été nommé président du conseil d'administration. Le 15 mars 2023, trois nouveaux membres se sont joints au conseil, faisant passer le nombre de ses administrateurs de 9 à 11, dont 10 indépendants. Les nouveaux venus sont M^{mes} Anne Baril et Marie Hélène Cloutier et M. Michel Blais.

1.3 Revue statistique

Traverses exploitées par la STQ

Traversées

Au cours de l'exercice 2022-2023, les neuf traverses exploitées par la STQ ont effectué 105 241 traversées*, comparativement à 95 826 en 2021-2022, soit une augmentation de 9 415 traversées ou 10 %.

Quelque 6 375 départs prévus à l'horaire ont été annulés durant cette même période. Parmi les principaux motifs d'annulation de traversées, mentionnons les bris et les travaux sur les navires, les modifications et les ajustements de service, ainsi que le manque de ressources humaines.

La dernière année a en effet été marquée par la pénurie de main-d'œuvre. Ainsi, plusieurs traverses ont dû modifier leur horaire de service, voire annuler des traversées. Cette situation a eu une incidence directe sur le taux de réalisation des traversées prévues, qui se situe globalement à 96,2 % en 2022-2023, soit en deçà de la cible de 99,5 %, mais néanmoins en hausse notable par rapport à celui de 2021-2022, qui était de 91,9 %.

Traverses exploitées par la STQ	Traversées effectuées en 2022-2023								
	Prévues	Régulières effectuées	Supplémentaires	Total effectuées*	Réalisées sous contrôle**	Annulées sous contrôle	Annulées hors contrôle	Total annulées	Taux de réalisation***
Sorel-Tracy	24 971	24 521	151	24 672	24 556	427	35	462	98,3 %
Québec	22 871	20 904	360	21 264	22 077	798	1 173****	1 971	96,5 %
L'Isle-aux-Grues	1 408	1 391	14	1 405	1 403	5	12	17	99,6 %
L'Isle-aux-Coudres	11 830	11 349	701	12 050	11 431	400	82	482	96,6 %
Tadoussac	37 740	35 902	1 257	37 159	36 024	1 716	122	1 838	95,5 %
Île-Verte	1 162	1 059	-	1 059	1 115	42	56	98	96,0 %
Matane	1 135	1 076	12	1 088	1 116	21	40	61	98,3 %
Harrington Harbour	1 241	946	107	1 053	1 190	41	244	285	95,9 %
Rivière Saint-Augustin	5 546	4 385	1 106	5 491	4 860	686	475	1 161	87,6 %
TOTAL	107 904	101 533	3 708	105 241	103 772	4 136	2 239	6 375	96,2 %

* Les traversées effectuées incluent les traversées supplémentaires réalisées hors de l'horaire prévu.

** Les traversées réalisées sous contrôle correspondent à la somme des traversées régulières effectuées et des traversées annulées hors contrôle. Leur nombre sert au calcul du taux de réalisation des traversées prévues.

*** Le calcul du taux de réalisation des traversées prévues exclut les traversées annulées en raison des conditions climatiques et de l'absence de clients, facteurs qui échappent au contrôle de la STQ, et ne tient pas compte des traversées supplémentaires.

**** Parmi les 1 173 traversées annulées hors contrôle à la traverse de Québec-Lévis, 1 101 sont reliées à l'envoi d'un bateau à L'Isle-aux-Coudres lors de l'incident du NM Félix-Antoine-Savard en février 2023. Cette situation a été jugée comme du transport de désenclavement considérant que le bateau est le seul moyen de transport pour faire le lien avec L'Isle-aux-Coudres.

Passages de clients effectués

Près de 4,6 millions de passages de clients ont été effectués dans les neuf traverses exploitées par la STQ en 2022-2023, ce qui représente une augmentation d'achalandage de 18 % par rapport à 2021-2022.

Un important accroissement du nombre de clients a été observé dans plusieurs traverses, mais c'est à celle de Québec qu'il a été le plus marqué. Alors qu'elle avait accueilli 851 357 clients en 2021-2022, cette traverse en a reçu 1 249 639 pendant la dernière année, soit une hausse de 47 %. Cette augmentation peut s'expliquer par le retour des gens à leurs habitudes de vie et de transport d'avant la pandémie de COVID-19.

Traverses exploitées par la STQ	Passages de clients effectués par traverse*		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Sorel-Tracy	1 136 694	878 610	708 906
Québec	1 249 639	851 357	641 581
L'Isle-aux-Grues	36 939	43 353	30 924
L'Isle-aux-Coudres	534 463	601 255	530 216
Tadoussac	1 400 978	1 289 432	1 014 585
Île-Verte	16 890	20 806	16 129
Matane	163 538	139 074	104 152
Harrington Harbour	3 232	3 565	2 361
Rivière Saint-Augustin	28 616	30 946	23 513
TOTAL	4 570 989	3 858 398	3 072 367

* Les traversées effectuées incluent les traversées supplémentaires réalisées hors de l'horaire prévu.

Passages de véhicules effectués

Le nombre de passages de véhicules effectués pour l'ensemble des neuf traverses exploitées par la STQ a augmenté de 9 % en 2022-2023. Les trois traverses dans lesquelles cette hausse a été la plus forte sont celles de Sorel-Tracy (+25 %), de Québec (+22 %) et de Matane (+14 %).

Traverses exploitées par la STQ	Passages de véhicules effectués par traverse		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Sorel-Tracy	697 293	557 266	455 380
Québec	228 852	187 998	150 791
L'Isle-aux-Grues	15 285	15 988	14 817
L'Isle-aux-Coudres	282 507	316 614	278 973
Tadoussac	828 686	800 200	653 634
Île-Verte	7 594	7 316	5 902
Matane	85 238	74 901	57 424
Harrington Harbour*	s. o.	s. o.	s. o.
Rivière Saint-Augustin*	s. o.	s. o.	s. o.
TOTAL	2 145 455	1 960 283	1 616 921

* Les traverses de Harrington Harbour et de la rivière Saint-Augustin sont exploitées pour le transport de passagers et de petites marchandises seulement.

Marchandises transportées

Traverses exploitées par la STQ	Marchandises transportées (tonnes métriques)		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Harrington Harbour	1 933	2 967	1 509
Rivière Saint-Augustin	2 700	2 536	3 489
TOTAL	4 633	5 503	4 998



Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers

Traverses

À la traverse de Rivière-du-Loup, le nombre de traversées a diminué de 5 % par rapport à 2021-2022 en raison d'un début de saison plus tardif. Le nombre de passages de clients effectués s'est quant à lui accru de plus de 11 %, sans toutefois atteindre le niveau enregistré en 2019-2020, soit l'année précédant la pandémie. Le nombre de passages de véhicules effectués a pour sa part augmenté de 6 %, mais est demeuré lui aussi inférieur à celui de 2019-2020. Néanmoins, un retour à la normale semble se faire progressivement.

La traverse de l'île d'Entrée a de son côté connu une hausse du nombre de traversées de 13 % par rapport à 2021-2022. Le nombre de passages de clients effectués a parallèlement augmenté de 22 %. Le nombre de passages de véhicules effectués a quant à lui bondi de 31 %.

Traverses exploitées par des tiers	Traversées effectuées			Passages de clients effectués			Passages de véhicules effectués		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Rivière-du-Loup	1 606	1 692	1 192	146 276	131 352	82 629	70 506	66 422	42 485
Île d'Entrée	1 180	1 044	1 132	9 275	7 582	6 050	861	655	628
TOTAL	2 786	2 736	2 324	155 551	138 934	88 679	71 367	67 077	43 113

Dessertes maritimes

La desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine a effectué son service tout au long de l'année et réalisé ses 52 trajets. Le nombre de tonnes métriques de marchandises transportées a diminué de quelque 10 % comparativement à l'année précédente.

La desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord a réalisé ses 44 trajets et effectué un nombre record de passages de clients, qui dépasse même les résultats antérieurs à la pandémie. Par rapport à 2021-2022, l'augmentation constatée est de 90 %. Toutefois, les quantités de marchandises transportées ont subi une baisse d'un peu plus de 5 % en comparaison de l'an dernier.

Dessertes maritimes exploitées par des tiers	Trajets effectués			Passages de clients effectués			Marchandises transportées (tonnes métriques)		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Îles-de-la-Madeleine*	52	52	52	s. o.	s. o.	s. o.	36 208	40 017	38 846
Île d'Anticosti et Basse-Côte-Nord	44	44	42	14 145	7 457	2 043	20 983	22 208	19 682
TOTAL	96	96	94	14 145	7 457	2 043	57 191	62 225	58 528

* Le transport de marchandises aux Îles-de-la-Madeleine inclut le transport routier.

Services complémentaires

La desserte de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord offre un service de transport maritime d'avril à janvier. Lorsque la saison maritime est terminée, la STQ fournit des services complémentaires d'un minimum de huit semaines aux populations enclavées en poursuivant, par voies terrestre et aérienne, la livraison des marchandises essentielles aux communautés isolées. En 2022, le nombre de tonnes métriques de marchandises transportées par la route et par avion a globalement diminué de près de 9 % en raison de services complémentaires écourtés d'une semaine par rapport à ceux de 2021. Le poids moyen de marchandises transportées par semaine est demeuré de 12 tonnes métriques pour le transport aérien et de 11 tonnes métriques pour le transport routier.

Désenclavements effectués pour les traverses de la STQ*	Nombre de semaines			Marchandises transportées (tonnes métriques)		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Désenclavement aérien	10	11	14	120	139	196
Désenclavement routier	11	12	14	122	126	151
TOTAL	21	23	28	242	265	347

* Les données sont présentées par année civile.

Services aériens

Contrairement à l'année précédente, aucun service aérien complémentaire n'a été nécessaire à l'île d'Entrée en 2022-2023, notamment grâce au dragage préventif réalisé à l'automne 2022 pour éviter l'ensablement.

Traverses	Vols effectués*			Passages de clients effectués		
	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2022-2023	2021-2022	2020-2021
L'Isle-aux-Grues	645	1 101	917	2 121	3 698	2 692
Île-Verte	2 361	1 747	1 859	2 371	2 105	2 968
Île d'Entrée	-	168	s. o.	-	312	s. o.
Harrington Harbour	1 876	1 302	1 757	3 495	2 206	3 547
Rivière Saint-Augustin	632	183	2 022	1 193	470	2 293
L'Isle-aux-Coudres	143	s. o.	s. o.	330	s. o.	s. o.
TOTAL	5 657	4 501	6 555	9 510	8 791	11 500

* Service de remplacement en cas d'interruption du service maritime.



2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Sommaire des résultats 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2025

Orientation 1 : Améliorer la performance des services

Objectif 1	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Offrir des services fiables	1.1 Taux de réalisation des traversées prévues Mesure de référence : 98,5 %	99,5 %	96,2 %	28

Objectif 2	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Offrir des services de traversiers de qualité	2.1 Taux de satisfaction des clients Nouvelle méthodologie	86 %	83 %	29

Objectif 3	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
Améliorer l'expérience client grâce à des outils numériques	3.1 Proportion d'outils numériques d'information modernisés destinés à la clientèle Mesure de référence : 0	2/3	2/3	30
	3.2 Proportion de traverses tarifées exploitées par la STQ offrant l'achat en ligne de titres de transport Mesure de référence : 0	2/3	2/3	30

Orientation 2 : Assurer la pérennité des actifs

Objectif 4	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Page
Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants	4.1 Immeubles Mesure de référence : 93 %	90 %	99 %	31
	4.2 Ouvrages de génie civil et autres Mesure de référence : 100 %	90 %	100 %	31
	4.3 Navires et autres embarcations Mesure de référence : 89 %	89 %	89 %	32
	4.4 Quais Mesure de référence : 27 %	27 %	31 %	32
	4.5 Embarcadères Mesure de référence : 73 %	73 %	100 %	32

Orientation 3 : Améliorer la performance organisationnelle

Objectif 5	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Réaliser le plan de transformation organisationnelle	5.1 Taux cumulatif de réalisation du plan de transformation organisationnelle Nouvelle mesure	100 %	96 %	33

Objectif 6	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Augmenter les revenus autonomes excluant la tarification de base pour les traverses exploitées par la STQ	6.1 Taux cumulatif d'augmentation des revenus autonomes Revenus de référence : 4,2 M\$	24 %	164 %	33

Orientation 4 : Avoir en nombre suffisant une main-d'œuvre compétente et qualifiée

Objectif 7	Indicateur	Cible 2022-2023	Résultat 2022-2023	Page
Augmenter les effectifs dans les postes nécessaires à l'exploitation des navires	7.1 Taux de disponibilité des effectifs de remplacement Nouvelle mesure	10 %	25,1 %	34

Résultats détaillés 2022-2023 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2025

Enjeu stratégique 1 : L'expérience client

Orientation 1 : Améliorer la performance des services

Objectif 1 : Offrir des services fiables

Contexte lié à l'objectif :

Des services de traversiers performants reposent, en premier lieu, sur la réalisation des traversées prévues selon l'horaire diffusé auprès de la clientèle – une fiabilité à laquelle les clients sont normalement en droit de s'attendre. C'est pourquoi la STQ s'est donné comme premier objectif d'offrir des services fiables et a associé à cet objectif une cible de 99,5 % annuellement.

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des traversées prévues

(Mesure de référence : 98,5 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	99,5 %	99,5 %	99,5 %	99,5 %	99,5 %
Résultats	89,4 % Cible non atteinte	91,9 % Cible non atteinte	96,2 % Cible non atteinte		

En 2022-2023, le taux global de réalisation des traversées prévues a été de 96,2 %. Bien que ce taux n'atteigne pas la cible de 99,5 %, il s'agit du meilleur résultat enregistré depuis le début du Plan stratégique 2020-2025. Parmi les traversées prévues, 1,4 % n'ont pas été réalisées en raison de bris ou de travaux sur les navires, 0,9 % à cause de modifications ou d'ajustements apportés à l'horaire de service annoncé, 0,5 % par suite du manque de ressources humaines et 1 % pour d'autres motifs.

Mesures qui permettront d'atteindre la cible en 2023-2024

Pour l'année 2023-2024, la remise en service du NM *Joseph-Savard* à la traverse L'Isle-aux-Coudres-Saint-Joseph-de-la-Rive, celle du NM *Radisson* comme navire de relève dans la flotte de la STQ et des efforts considérables pour le recrutement et la rétention du personnel devraient permettre d'atteindre un meilleur taux de réalisation des traversées prévues et une plus grande prévisibilité du service pour la clientèle.



Objectif 2 : Offrir des services de traversiers de qualité

Contexte lié à l'objectif :

L'expérience client doit être améliorée et uniformisée dans l'ensemble du réseau de la STQ. À cette fin, la STQ souhaite acquérir une connaissance plus fine de sa clientèle grâce à une intelligence marketing structurée, qui lui permettra d'adapter ses services et, par conséquent, de bonifier le parcours client. Outre la qualité des services offerts, elle mesurera le taux de satisfaction de tous les segments de sa clientèle, selon une nouvelle méthodologie plus pointue et plus fiable que celle utilisée par le passé.

Ainsi, elle vise un taux de satisfaction de la clientèle d'au moins 90 % en 2025.

Indicateur 2.1 : Taux de satisfaction des clients

(Mesure de référence : nouvelle méthodologie)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	85 %	85 %	86 %	88 %	90 %
Résultats	73,5 % Cible non atteinte	75 % Cible non atteinte	83 % Cible non atteinte		

En 2022-2023, le taux de satisfaction de la clientèle a continué de s'améliorer, affichant une hausse de huit points de pourcentage par rapport à celui de 2021-2022. Des actions prévues au programme d'expérience client ont été déployées afin de mieux accompagner et informer les utilisateurs de nos services tout au long de leur parcours. L'information transmise à la clientèle a été plus exacte, plus détaillée et diffusée plus rapidement, notamment grâce à une meilleure utilisation du système d'alertes et des réseaux sociaux et au renouvellement de la signalétique à bord des navires. Par ailleurs, la STQ ne disposait pas d'une flotte complète durant la dernière année. Les perturbations de service occasionnées par cette situation ont certainement eu une incidence à la baisse sur la satisfaction des clients.

Mesures qui permettront d'atteindre la cible en 2023-2024

Le déploiement du programme d'expérience client se poursuivra en 2023-2024. La bonification de l'offre alimentaire et l'implantation d'un système de diffusion numérique centralisé de l'information auront sans doute un effet positif sur l'expérience client. D'autre part, la fiabilité du service demeurant l'élément le plus déterminant de la satisfaction de la clientèle, la remise en fonction de deux navires, le NM *Joseph-Savard* et le NM *Radisson*, devrait contribuer à l'amélioration de cette satisfaction en augmentant la robustesse de la flotte.



Objectif 3 : Améliorer l'expérience client grâce à des outils numériques

Contexte lié à l'objectif :

Désireuse d'effectuer un virage commercial, la STQ reconnaît toutes les possibilités offertes par les outils numériques. Elle souhaite donc profiter au maximum de ces technologies et de leur expansion dans ses activités.

Le rythme rapide de transformation imposé par les technologies numériques continuera d'exercer une pression considérable sur le maintien et la mise à jour des actifs technologiques de la STQ, qui accusent un retard important.

Indicateur 3.1 : Proportion d'outils numériques d'information modernisés destinés à la clientèle

(Mesure de référence : 0)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1/3	1/3	2/3	2/3	3/3
Résultats	1/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte		

La proportion de deux outils numériques d'information modernisés sur un total de trois avait déjà été atteinte en 2021-2022, en avance sur la cible fixée. Les travaux de modernisation effectués comprennent le renouvellement du site Internet de la STQ ainsi que l'optimisation du système d'alertes. Le prochain résultat attendu est pour 2024-2025, avec le déploiement d'un système d'affichage uniformisé.

Indicateur 3.2 : Proportion de traverses tarifées exploitées par la STQ offrant l'achat en ligne de titres de transport

(Mesure de référence : 0)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	1/3	2/3	2/3	3/3	s. o.
Résultats	1/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte	2/3 Cible atteinte		s. o.

Enjeu stratégique 2 : La performance des actifs

Orientation 2 : Assurer la pérennité des actifs

Objectif 4 : Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants

Contexte lié à l'objectif :

Le renouvellement et la mise à niveau des actifs maritimes (navires et autres embarcations) et des infrastructures terrestres sont essentiels pour assurer la sécurité et la fiabilité des services de la STQ.

Or, bien qu'ils demeurent toujours sécuritaires pour les clients et les employés qui les utilisent, certains de ces actifs présentent un déficit de maintien.

D'ici 2025, la STQ entend améliorer la fiabilité de ses services en augmentant ou en maintenant la proportion de sa flotte et de ses infrastructures terrestres qui se trouvent dans un état jugé satisfaisant (C), bon (B) ou très bon (A) selon l'indice d'état gouvernemental (IEG).

Pour les indicateurs 4.1 à 4.5, certains résultats sont supérieurs aux cibles établies. Cela découle d'une transition progressive vers une nouvelle méthodologie d'évaluation. En effet, alors que l'évaluation initiale était basée sur une courbe théorique de dégradation, l'état de nos actifs sera, à terme, déterminé en fonction des inspections réalisées. Les analyses effectuées ont démontré que certains immeubles, quais et embarcadères qui étaient jugés dans un mauvais état (IEG de D) sont en fait dans un état allant de satisfaisant à très bon (IEG de C à A), si l'on considère que leur niveau de dégradation et de défectuosité n'a pas ou peu d'incidence sur le maintien des services et la sécurité des usagers.

Indicateur 4.1 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) - Immeubles

(Mesure de référence : 93 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	94 % Cible atteinte	99 % Cible atteinte	99 % Cible atteinte		

La proportion d'immeubles en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2022-2023. Cet écart positif s'explique par l'embauche d'un coordonnateur exclusivement affecté à l'inspection et aux travaux de maintien des immeubles. La présence de cet employé a permis de mieux évaluer l'état des immeubles et d'assurer le suivi des travaux requis.

Indicateur 4.2 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) - Ouvrages de génie civil et autres

(Mesure de référence : 100 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte		

La proportion d'ouvrages de génie civil et autres en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2022-2023. Ce résultat tient notamment à une application rigoureuse du plan de maintien des actifs qui a permis d'éviter des dégradations importantes.



Indicateur 4.3 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) - Navires et autres embarcations

(Mesure de référence : 89 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	89 %	89 %	89 %	92 %	92 %
Résultats	89 % Cible atteinte	89 % Cible atteinte	89 % Cible atteinte		

La proportion de navires et autres embarcations en bon état selon l'IEG est conforme à la cible établie pour 2022-2023.

Indicateur 4.4 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) - Quais

(Mesure de référence : 27 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	27 %	27 %	27 %	27 %	35 %
Résultats	27 % Cible atteinte	27 % Cible atteinte	31 % Cible atteinte		

La proportion de quais en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2022-2023. Cet écart favorable s'explique par le fait que l'IEG de certains quais a été précisé à la suite de la revue de rapports d'évaluation structurale.

Indicateur 4.5 : Proportion de la flotte et des infrastructures terrestres dans un état jugé satisfaisant, bon ou très bon selon l'indice d'état gouvernemental (IEG) - Embarcadères

(Mesure de référence : 73 %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	73 %	73 %	73 %	73 %	75 %
Résultats	73 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte	100 % Cible atteinte		

La proportion d'embarcadères en bon état selon l'IEG est supérieure à la cible établie pour 2022-2023. Ce résultat découle d'une transition progressive vers la nouvelle méthodologie d'évaluation utilisée.

Enjeu stratégique 3 : L'efficacité et l'efficience

Orientation 3 : Améliorer la performance organisationnelle

Objectif 5 : Réaliser le plan de transformation organisationnelle

Contexte lié à l'objectif :

La STQ s'est dotée en 2019 d'un plan de transformation organisationnelle comprenant cinq grands chantiers : la gouvernance, la structure et les ressources, l'alignement stratégique et la gestion intégrée, les processus et l'optimisation, ainsi que la mobilisation du personnel. Ces chantiers ont regroupé au total 35 projets qui visaient l'amélioration de la performance organisationnelle et qui ont été réalisés en presque totalité en date du 31 mars 2023.

Si elle a pu créer un contexte d'instabilité lors de sa mise en œuvre, la transformation organisationnelle est aussi devenue un vecteur de mobilisation lorsqu'il s'est agi de se réinventer, d'être plus créatif et innovant et de travailler dans un environnement nécessitant de la souplesse. La STQ a su faire preuve de résilience et d'agilité dans l'action, notamment en situation de gestion d'urgence. Ces qualités sont perçues comme des forces de l'organisation qui l'ont aidée et l'aideront encore dans les prochaines années à mener à bien le changement de culture désiré.

Indicateur 5.1 : Taux cumulatif de réalisation du plan de transformation organisationnelle

(Mesure de référence : nouvelle mesure)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	30 %	70 %	100 %	s. o.	s. o.
Résultats	60 % Cible atteinte	90 % Cible atteinte	96 % Cible non atteinte	s. o.	s. o.

Le plan de transformation organisationnelle a pris fin le 31 mars 2023, avec un taux cumulatif de réalisation de 96 %. Quatre projets n'ont pu être terminés, mais présentent tout de même un état d'avancement appréciable, variant de 60 % à 90 %. Ces projets se poursuivront en 2023-2024.

Objectif 6 : Augmenter les revenus autonomes excluant la tarification de base pour les traverses exploitées par la STQ

Contexte lié à l'objectif :

Malgré les contraintes imposées par son environnement externe, la STQ souhaite améliorer sa performance financière afin de disposer d'une flexibilité accrue pour réinvestir dans le service à la clientèle et ainsi mieux répondre aux besoins de ses clients. Le budget de la STQ est essentiellement composé de deux sources de revenus : une subvention gouvernementale et des revenus autonomes provenant en majorité de la vente de titres de transport. Dans le cas des traverses tarifées exploitées par la STQ, le tarif des titres de transport est indexé annuellement, conformément à la Politique de financement des services publics. D'ici 2025, la STQ s'efforcera d'accroître de 2,5 millions de dollars ses revenus autonomes issus d'autres sources que la tarification de base pour les traverses qu'elle exploite, et ce, en se servant des leviers à sa portée.

Indicateur 6.1 : Taux cumulatif d'augmentation des revenus autonomes

(Revenus de référence* : 4,2 M\$)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	0 %	12 %	24 %	36 %	60 %
Résultats	0 % Cible atteinte	27,5 % Cible atteinte	164 % Cible atteinte		

* Ces revenus de référence représentent les catégories de revenus autonomes qui peuvent être maximisés par la STQ. Ils ont été obtenus à partir des revenus autonomes totaux, dont on a soustrait les revenus provenant de la vente de titres de transport indexés conformément à la Politique de financement des services publics. Le résultat a ensuite été ajusté en fonction de la diminution d'achalandage projetée dans le contexte de la crise sanitaire découlant de la pandémie de COVID-19.

Le taux cumulatif d'augmentation des revenus autonomes a largement dépassé la cible fixée pour 2022-2023, et ce, même en excluant les revenus provenant de l'affrètement du NM Saaremaa I à l'été 2022. Cette performance est due à une hausse importante de l'achalandage dans plusieurs traverses, notamment à celles, tarifées, de Québec et de Sorel-Tracy, ainsi qu'à une augmentation des revenus financiers.



Enjeu stratégique 4 : Le maintien des services

Orientation 4 : Avoir en nombre suffisant une main-d'œuvre compétente et qualifiée

Objectif 7 : Augmenter les effectifs dans les postes nécessaires à l'exploitation des navires

Contexte lié à l'objectif :

Les changements démographiques, notamment dans certaines régions du Québec, auront une influence sur la prestation de services de la STQ. La disponibilité de moins en moins grande d'une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée, apte à pourvoir certains postes clés selon la réglementation encadrant la prestation de services, préoccupe la STQ.

Le nombre et le type d'emplois dont elle aura besoin sont en partie déterminés par certaines dispositions du Règlement sur le personnel maritime (DORS/2007-115, Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada, LC 2001, ch. 26), qui imposent un effectif minimal pour les membres d'équipage. Pour offrir et maintenir ses services, la STQ a donc l'obligation d'avoir le nombre requis d'employés formés et certifiés à bord de ses navires. Elle doit par conséquent se doter d'une réserve suffisante de personnel qualifié pour pallier les aléas de la gestion de la main-d'œuvre. Sans une telle réserve, elle pourrait devoir garder à quai un navire et, ainsi, ne pas respecter son offre de services.

Indicateur 7.1 : Taux de disponibilité des effectifs de remplacement

(Mesure de référence : nouvelle mesure)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Cibles	5 %	7 %	10 %	10 %	10 %
Résultats	7,3 % Cible atteinte	9,1 % Cible atteinte	25,1 % Cible atteinte		

Il est important de remarquer que cet indicateur est basé sur les postes réguliers existants et occupés au sein de la STQ. Il ne tient pas compte des personnes occupant un poste temporaire, absentes, en congé ou non formées pour exercer leurs fonctions.

Les effectifs de remplacement sont donc des effectifs réguliers qui s'ajoutent au personnel qualifié pour les opérations des navires. En 2022-2023, la hausse du taux de disponibilité des effectifs de remplacement s'explique par l'ajout de certains postes brevetés et non brevetés dans quelques traverses, et ce, dans le but d'accroître la fiabilité du service. Ces effectifs constituent un moyen de se prémunir contre les diverses situations de pénurie de main-d'œuvre ou d'absence d'employés. Toutefois, l'indicateur représentant un taux global pour l'ensemble des traverses et des fonctions qualifiées, la STQ n'est pas à l'abri d'un manque de personnel dans l'une ou plusieurs de ces fonctions, ce qui peut occasionner des modifications ou des interruptions de service.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

La nouvelle Déclaration de services aux citoyens (DSC) de la STQ est entrée en vigueur le 27 avril 2021 et a été modifiée en juin 2022.

Engagements sur les normes de service	Cible prévue par la DSC	Résultats 2022-2023
Servir la clientèle avec courtoisie, compétence et attention	Atteindre un taux de satisfaction globale minimal de 85 %	Voir p. 29, indicateur 2.1.
Transporter la clientèle en toute sécurité	Nombre d'accidents corporels inférieur à 0,4 par 100 000 passagers transportés	Le nombre d'accidents corporels a été de 0,11 par 100 000 passagers transportés.
Assurer la fiabilité du service	Réaliser au minimum 99,5 % des traversées prévues à l'horaire annoncées 60 jours à l'avance, excluant celles annulées pour des raisons hors du contrôle de la STQ, telles que les mauvaises conditions de navigation, les transports d'urgence et le trafic maritime	Voir p. 28, indicateur 1.1.
Publier le plus rapidement possible les modifications de service	Dans 100 % des cas	Des alertes ont été émises dans 92,6 % des cas lors de perturbations de service.
Disposer de plans de relève et de continuité des opérations pour les traverses servant au désenclavement des communautés	Pour 100 % des traverses servant au désenclavement des communautés	100 % des cinq traverses servant au désenclavement des communautés disposent d'un plan de relève et de continuité des opérations.
Accompagner et informer nos clients à chaque étape de leur parcours	Atteindre un taux de satisfaction minimal de 85 %	Le taux de satisfaction des clients pour l'accompagnement et l'information à chaque étape de leur parcours a atteint 88 %.
Être à l'écoute de nos clients, notamment en répondant aux commentaires et plaintes	Dans un délai maximum de 10 jours ouvrables	Le délai moyen de réponse aux commentaires et plaintes a été de 17 jours ouvrables.

Explication des résultats obtenus

Pour l'engagement « Publier le plus rapidement possible les modifications de service », le résultat inclut uniquement les traverses exploitées par la STQ. Il tient compte des alertes envoyées dans un délai inférieur à 30 minutes, soit la période considérée comme « le plus rapidement possible ». En 2022-2023, une attention particulière a été portée à la qualité et à la justesse des alertes envoyées, dans un souci d'amélioration globale des communications avec les clients de la STQ. Ainsi, une tournée de sensibilisation a eu lieu dans toutes les directions de traverses afin d'améliorer ce résultat.

Concernant l'engagement « Accompagner et informer nos clients à chaque étape de leur parcours », la STQ a, conformément au programme d'expérience client mis en œuvre en juin 2022, amélioré l'information qu'elle communique à sa clientèle, notamment en émettant des alertes plus précises, en modifiant le site Internet régulièrement pour s'assurer de diffuser des horaires à jour et en renouvelant l'affichage signalétique sur les navires. D'ailleurs, le taux de satisfaction des clients à l'égard de cet engagement a augmenté de deux points de pourcentage par rapport à celui de 2021-2022, pour s'établir à 88 %.

Suivi des commentaires et des plaintes

Un suivi rigoureux des 432 opinions sur nos services reçues en 2022-2023 a été effectué afin de répondre avec exactitude aux clients. Parmi ces opinions, 386 étaient des plaintes et les 46 autres étaient des commentaires, des suggestions ou des félicitations. Pour la STQ, les plaintes sont considérées comme fondées dès qu'elles portent sur ses services, même s'il n'y a pas de manquement à la Déclaration de services aux citoyens et même si le client exprime simplement un jugement ou une perception.

En 2022-2023, la non-atteinte de la cible relative au délai de réponse est principalement attribuable au processus manuel de traitement des opinions et au manque de formation des ressources humaines affectées à cette tâche. Le traitement des opinions sur nos services sera une priorité en 2023-2024. La mise en place d'un plan de formation et l'automatisation d'une partie du processus de traitement devraient ramener le délai de réponse sous la cible des 10 jours ouvrables.



3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2023, l'effectif de la STQ était de 753 employés, comparativement à 737 au 31 mars 2022. Cette augmentation s'explique par l'ajout de personnel professionnel et technique consacré, d'une part, à l'entretien des navires et des infrastructures et à sa planification, et, d'autre part, à la gestion des ressources humaines sur le plan opérationnel.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, y compris les étudiants et les stagiaires

Catégories	2022-2023	2021-2022	Écart
Personnel d'encadrement	31	32	-1
Personnel professionnel	86	81	5
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	74	68	6
Ouvriers, personnel d'entretien et de service*	557	551	6
Étudiants et stagiaires	5	5	-
TOTAL	753	737	16

* Cette catégorie inclut l'ensemble du personnel affecté aux opérations dans les traverses.

Formation et perfectionnement du personnel

Dans l'ensemble, les dépenses en formation pour l'année 2022 présentent une relative stabilité par rapport à celles de 2021. Toutefois, des variations sont observables dans la répartition de ces dépenses par champ d'activité. Ainsi, les dépenses de formation liées à la réglementation maritime, au développement de la relève et au nouveau personnel ont augmenté de 9 % au cours de la dernière année, un écart dû au taux de roulement accru de la main-d'œuvre opérationnelle. Une formation sur le service à la clientèle offerte à l'ensemble des employés de la STQ explique quant à elle la hausse de 2 % constatée dans ce champ d'activité.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champs d'activité*	2022	2021
Réglementation maritime, développement de la relève et nouveau personnel	73 %	64 %
Sécurité et sûreté	10 %	9 %
Service à la clientèle	3 %	1 %
Autres	14 %	26 %
TOTAL	100 %	100 %

* Les données sont présentées par année civile.

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation*	2022	2021
Proportion de la masse salariale	3,34 %	3,48 %
Nombre moyen de jours de formation par personne :		
Personnel d'encadrement	0,7	0,6
Professionnels, personnel de bureau, techniciens et assimilés	2,3	2
Ouvriers, personnel d'entretien et de service**	11,4	9,9
Total	9,1	8
Somme allouée par personne	2 755 \$	2 698 \$

* Les données sont présentées par année civile.

** Cette catégorie inclut l'ensemble du personnel affecté aux opérations dans les traverses.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés (temporaires et réguliers) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de roulement du personnel a été de 9,8 % en 2022-2023. Les changements structurels du marché de l'emploi et l'environnement postpandémique ont eu une incidence marquée sur le taux de roulement, principalement en ce qui concerne les postes administratifs.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Taux de départ volontaire	9,8 %	8,6 %	7,4 %

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	11	21	22

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à régionaliser 5 000 emplois dans l'ensemble de l'administration publique québécoise. Le projet, sur un horizon de 10 ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire.

Près de 63 % du personnel de la STQ est situé en région. La cible d'emplois à régionaliser par l'organisation a été fixée à 12 au 30 septembre 2028. Au 31 janvier 2023, cette cible avait déjà été dépassée de 2, avec un total de 14 emplois régionalisés.

Emplois régionalisés au 31 janvier 2023

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2023
12	14

3.2 Utilisation des ressources financières

Ressources budgétaires et financières

Les résultats de l'exercice 2022-2023 permettent de constater une augmentation de la perte avant les participations gouvernementales de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent. L'affrètement de navires de relève afin d'assurer les opérations de certaines traverses, la hausse globale des coûts en raison de l'inflation et la montée du prix moyen du carburant ont contribué à cette augmentation. Cependant, l'accroissement des revenus autonomes a en partie compensé les dépenses supplémentaires qu'il a fallu assumer durant l'exercice.

Résultats avant les participations gouvernementales			
	2022-2023	2021-2022*	Variation
Frais d'exploitation			
Transport	83 675 823 \$	60 543 913 \$	23 131 910 \$
Contrats d'exploitation	50 649 519 \$	40 164 069 \$	10 485 450 \$
Navires	44 018 104 \$	49 522 566 \$	(5 504 462)\$
Infrastructures	19 000 511 \$	16 992 076 \$	2 008 435 \$
SOUS-TOTAL	197 343 957 \$	167 222 624 \$	30 121 333 \$
Frais d'administration	19 727 465 \$	18 437 522 \$	1 289 943 \$
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	20 336 \$	(20 336)\$
Charge de désactualisation	189 930 \$	340 125 \$	(150 195)\$
Amortissement et frais financiers	58 854 968 \$	60 221 617 \$	(1 366 649)\$
TOTAL	276 116 320 \$	246 242 224 \$	29 874 096 \$
Revenus autonomes	36 197 892 \$	21 182 737 \$	15 015 155 \$
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	239 918 428 \$	225 059 487 \$	14 858 941 \$

* Selon les états financiers retraités 2021-2022.



Frais d'exploitation, frais d'administration et autres charges

Frais d'exploitation - Transport

Les frais d'exploitation liés au transport, composés essentiellement de la rémunération et des frais de carburant, ont augmenté de 38,2 % en 2022-2023. Cette variation s'explique principalement par les ajustements de salaire découlant de la conclusion des négociations de cinq conventions collectives et de leur application rétroactive, par la hausse importante du coût du carburant ainsi que par l'affrètement de deux navires, le *NM Svanoy* et le *AML Levant*, destinés respectivement aux traverses de L'Isle-aux-Coudres et de Québec.

Frais d'exploitation - Contrats d'exploitation

Le coût relié aux contrats d'exploitation a connu une augmentation de 26,1 % au cours de l'année 2022-2023. La hausse importante du prix moyen du carburant observée durant l'exercice a eu une incidence marquée sur les frais d'exploitation associés aux contrats de la traverse de Rivière-du-Loup, de la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine et de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord.

L'accroissement des frais d'exploitation rattachés à ces contrats est aussi attribuable à des interventions non planifiées en cale sèche pour la desserte des Îles-de-la-Madeleine et à des coûts d'entretien du navire plus élevés pour la traverse de Rivière-du-Loup.

Frais d'exploitation - Navires

Les frais associés à l'entretien et aux réparations des navires ont diminué de 11,1 % en 2022-2023. Cette baisse s'explique essentiellement par un nombre de mises en cale sèche réglementaires planifiées inférieur à celui de 2021-2022.

Frais d'exploitation - Infrastructures terrestres

En 2022-2023, les dépenses relatives aux infrastructures terrestres ont augmenté de 2 millions de dollars, soit 11,8 %, par rapport à l'année précédente. Cet écart résulte principalement d'une hausse générale du coût des travaux due à l'inflation, d'opérations de dragage plus onéreuses à la traverse de Rivière-du-Loup en raison des exigences environnementales et de travaux imprévus réalisés sur les infrastructures de la traverse de Matane.

Frais d'administration

Les frais de nature administrative se sont accrus d'environ 1,3 million de dollars durant le dernier exercice. Cette hausse est en majeure partie attribuable à l'augmentation de la rémunération due aux avancements d'échelon et au versement rétroactif de l'indexation des salaires pour les trois années antérieures.

Amortissement et frais financiers

Puisqu'il y a eu peu de nouvelles acquisitions en 2022-2023 et que l'achèvement de certains projets d'investissement a dû être reporté, le poste d'amortissement et de frais financiers a fluctué de manière dégressive.



Revenus

Les revenus de titres de transport ont totalisé près de 22,7 millions de dollars en 2022-2023, soit quelque 4,8 millions de plus qu'en 2021-2022. Cet accroissement s'explique par une hausse de l'achalandage en partie liée à la reprise des déplacements après la pandémie et à une plus grande affluence à la traversée de Sorel-Tracy causée par le détournement de la circulation dû aux travaux de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine.

Cette augmentation de l'achalandage et la fin des mesures sanitaires touchant le service alimentaire ont également eu une incidence positive sur les revenus de services à la clientèle, composés des revenus du service alimentaire et des ventes de la boutique à bord du NM *F.-A.-Gauthier*.

D'autres revenus plus imprévus ont en outre contribué à l'accroissement des revenus autonomes au cours du dernier exercice financier : des revenus d'affrètement, des revenus provenant de la hausse des intérêts sur des surplus d'encaisse et des revenus associés au versement de la dernière portion de la réclamation d'assurance relative à l'incident survenu sur le NM *F.-A.-Gauthier* en 2018.

La subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations a été inférieure à celle de 2021-2022. Cette diminution tient, d'une part, au fait qu'une subvention supplémentaire avait été octroyée à la fin de l'exercice précédent et, d'autre part, à la variation des paiements de transfert.

Soulignons enfin que la gratuité du passage pour les véhicules électriques immatriculés au Québec, mesure découlant du Plan pour une économie verte 2030, a pour effet de diminuer les revenus provenant de la vente de titres de transport. Ceux-ci sont sous-estimés d'environ 738 000 \$ pour l'année financière 2022-2023, un écart toutefois compensé par une augmentation de la participation gouvernementale.

	Revenus		
	2022-2023	2021-2022	Variation
Titres de transport	22 695 746 \$	17 943 880 \$	4 751 866 \$
Services à la clientèle (cafétéria, boutique et bar)	1 261 587 \$	862 639 \$	398 948 \$
Réclamations d'assurances	5 211 807 \$	-	5 211 807 \$
Autres revenus	7 028 752 \$	2 376 218 \$	4 652 534 \$
Total des revenus autonomes	36 197 892 \$	21 182 737 \$	15 015 155 \$
Subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations	238 632 937 \$	248 070 826 \$	(9 437 889)\$
TOTAL	274 830 829 \$	269 253 563 \$	5 577 266 \$

Résultats et budget

Le total des dépenses réelles est supérieur de 35 millions de dollars au total des dépenses budgétées pour l'année 2022-2023.

La perte avant les participations gouvernementales est plus élevée d'environ 21 millions de dollars que celle inscrite au budget. Cependant, les résultats indiquent un déficit annuel de 1,3 million de dollars. Il faut préciser que la norme sur les paiements de transfert est appliquée conformément au *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés*. Ainsi, un montant de subvention à

recevoir dont la valeur est équivalente à celle des financements et des travaux en cours est inscrit en contrepartie d'un revenu de subvention. Conséquemment, au terme de l'exercice 2022-2023, une variation positive de 39 millions de dollars est constatée. L'application de cette norme comptable explique également l'écart entre la subvention du gouvernement du Québec budgétée et la subvention figurant aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023.

En ce qui concerne les frais de transport, l'écart entre les résultats et le budget est notamment dû à l'entérinement de cinq conventions collectives comportant des hausses salariales plus importantes que celles qui avaient été budgétées. L'augmentation substantielle du prix du carburant et l'affrètement de navires pour assurer les opérations aux traverses de L'Isle-aux-Coudres et de Québec ont également concouru au dépassement des sommes prévues.

Les frais d'entretien et de réparation des navires excèdent de 9,6 millions de dollars le montant budgété. L'inflation est en partie responsable de la hausse considérable du coût des matériaux et des services pour l'ensemble des opérations de maintenance. Certaines interventions non planifiées, devenues nécessaires à la suite d'incidents, ont aussi contribué à accroître les dépenses. Enfin, les frais d'honoraires professionnels se sont avérés plus élevés que ceux budgétés, notamment en raison des honoraires en architecture navale et des frais liés à l'incident survenu sur le NM F.-A.-Gauthier en 2018.

Dans le cas des infrastructures, l'écart entre les dépenses réelles et celles inscrites au budget est de 4,6 millions de dollars. L'inflation explique principalement l'augmentation du coût des travaux d'entretien et de réparation des infrastructures terrestres. Les activités de dragage ont également nécessité un temps d'exécution plus long afin de respecter les normes environnementales relatives à la protection des bélugas. Le remplacement non budgété de certaines composantes sur des embarcadères a aussi contribué au dépassement des prévisions budgétaires.

Les frais administratifs sont quant à eux inférieurs à ceux budgétés. La variation découle essentiellement de dépenses moindres que prévu en rémunération, en honoraires professionnels et en ressources informationnelles.

Résultats et budget 2022-2023				
	Budget de dépenses*	Dépenses au 31 mars 2023**	Écart	Dépenses réelles 2021-2022***
Frais d'exploitation				
Transport	63 797 126 \$	83 675 823 \$	(19 878 697)\$	60 543 913 \$
Contrats d'exploitation	42 600 700 \$	50 649 519 \$	(8 048 819)\$	40 164 069 \$
Navires	34 457 061 \$	44 018 104 \$	(9 561 043)\$	49 522 566 \$
Infrastructures	14 408 964 \$	19 000 511 \$	(4 591 547)\$	16 992 076 \$
SOUS-TOTAL	155 263 851 \$	197 343 957 \$	(42 080 106)\$	167 222 624 \$
Frais d'administration	20 267 932 \$	19 727 465 \$	540 467 \$	18 437 522 \$
Radiation et perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	20 336 \$
Charge de désactualisation	-	189 930 \$	(189 930)\$	340 125 \$
Amortissement et frais financiers	65 166 618 \$	58 854 968 \$	6 311 650 \$	60 221 617 \$
SOUS-TOTAL	240 698 401 \$	276 116 320 \$	(35 417 919)\$	246 242 224 \$
Revenus autonomes	21 753 104 \$	36 197 892 \$	14 444 788 \$	21 182 737 \$
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	218 945 297 \$	239 918 428 \$	(20 973 131)\$	225 059 487 \$
Subvention du gouvernement du Québec reliée aux opérations	199 609 500 \$	238 632 937 \$	39 023 437 \$	248 070 826 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(19 335 797)\$	(1 285 491)\$	(18 050 306)\$	23 011 339 \$

* Budget de dépenses 2022-2023, Crédits et dépenses des portefeuilles.

** Dépenses préliminaires dans le contexte où les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

*** Selon les états financiers retraités 2021-2022.

Résultats par traverse

Traverses exploitées par la STQ

Les principales variations entre les résultats de 2022-2023 et ceux de l'exercice précédent sont constatées aux traverses de L'Isle-aux-Coudres, de Québec, de Sorel-Tracy et de Matane.

Dans le cas de la traverse de L'Isle-aux-Coudres, l'absence de navire de relève disponible et le retard dans les travaux de modernisation du NM *Joseph-Savard*, affecté à cette traverse, ont contraint la STQ à affréter un navire pour assurer les opérations, soit le NM *Svanoy*, et à recourir aux services d'agences de personnel pour pallier le manque de main-d'œuvre, ce qui explique l'importante hausse des frais d'exploitation par rapport à 2021-2022.

Le manque de navires de relève a aussi rendu nécessaire l'affrètement du *AML Levant* pour soutenir les opérations de la traverse de Québec. La majeure partie de l'augmentation des coûts associés à cette traverse en 2022-2023 découle de cette situation.

En ce qui concerne la traverse de Sorel-Tracy, les deux principaux navires qui y sont affectés, soit le NM *Alexandrina-Chalifoux* et le NM *Didace-Guévremont*, avaient subi leur mise en cale sèche réglementaire en 2021-2022. Cette intervention n'étant pas requise en 2022-2023, il en a résulté une baisse des frais d'entretien qui explique l'écart observé par rapport à l'exercice précédent. De plus, l'augmentation des revenus provenant d'un achalandage accru a contribué à diminuer les coûts de cette traverse.

Quant à la variation relevée à la traverse de Matane, elle est attribuable à la diminution des frais de réparation du NM *F.-A.-Gauthier* et à la hausse des revenus de vente de titres de transport. Des revenus d'affrètement ont également concouru à réduire les coûts nets de cette traverse.

Les frais non imputables sont constitués de dépenses reliées aux navires, mais qui ne peuvent être spécifiquement attribuées à une traverse puisqu'elles se rattachent principalement aux navires de relève. Ces frais sont demeurés stables en 2022-2023.

Résultats par traverse avant les participations gouvernementales			
Traverses exploitées par la STQ	2022-2023	2021-2022	Variation
Sorel-Tracy	16 113 913 \$	29 184 059 \$	(13 070 146)\$
Québec	27 200 511 \$	17 646 303 \$	9 554 208 \$
L'Isle-aux-Grues	3 330 453 \$	2 805 081 \$	525 372 \$
L'Isle-aux-Coudres	26 609 236 \$	13 152 803 \$	13 456 433 \$
Tadoussac	52 195 926 \$	49 670 203 \$	2 525 723 \$
Île-Verte	2 623 477 \$	2 638 484 \$	(15 007)\$
Matane	40 025 415 \$	50 016 791 \$	(9 991 376)\$
Harrington Harbour	1 806 859 \$	1 215 287 \$	591 572 \$
Rivière Saint-Augustin	6 090 937 \$	4 965 763 \$	1 125 174 \$
Frais non imputables	7 746 320 \$	7 581 661 \$	164 659 \$
Revenus de placements non distribués	(494 109)\$	(470 569)\$	(23 540)\$
TOTAL	183 248 938 \$	178 405 866 \$	4 843 072 \$

Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers

Les résultats de 2022-2023 présentent une hausse des coûts totaux pour les traverses et les dessertes maritimes exploitées par des tiers. L'augmentation marquée du prix moyen du litre de carburant observée au cours de l'exercice s'est directement répercutée sur les frais d'exploitation de la traverse de Rivière-du-Loup, de la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine et de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord.

Les coûts des traverses aériennes se sont également accrus durant la dernière année financière. La mise en place du transport aérien d'urgence en raison de bris d'équipements et d'infrastructures survenus sur certains sites de la Basse-Côte-Nord, notamment à la suite d'une tempête majeure au mois de décembre 2022, explique en partie cette hausse des coûts.

Les autres dépenses nettes des revenus sont principalement composées des coûts d'entretien des infrastructures terrestres appartenant à la STQ et utilisées par les tiers dans le cadre de leurs opérations. Ces dépenses sont demeurées stables en 2022-2023.

Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers	2022-2023	2021-2022	Variation
Contrats d'exploitation			
Traverses aériennes	1 103 033 \$	362 036 \$	740 997 \$
Traverses et dessertes maritimes	49 546 486 \$	39 802 033 \$	9 744 453 \$
SOUS-TOTAL	50 649 519 \$	40 164 069 \$	10 485 450 \$
Autres dépenses nettes des revenus	6 019 973 \$	6 141 444 \$	(121 471)\$
TOTAL	56 669 492 \$	46 305 513 \$	10 363 979 \$
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	239 918 430 \$	224 711 379 \$	15 207 051 \$

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Les activités de la STQ en matière de technologies de l'information sont régies par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03). Des redditions de comptes sont produites régulièrement et l'information sur l'état d'avancement des principaux projets, le cas échéant, est publiée dans le tableau de bord en ressources informationnelles du gouvernement du Québec (tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca).

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

La cybersécurité a été au cœur des activités en ressources informationnelles de la STQ en 2022-2023. L'équipe de la Direction des technologies de l'information s'est ainsi consacrée à différentes interventions et mesures de renforcement, principalement réalisées sous la gouverne du ministère de la Cybersécurité et du Numérique.

Parallèlement, les activités de maintien des opérations se sont poursuivies et la planification de certains projets touchant l'expérience client a été amorcée. Ces projets se concrétiseront à partir de l'exercice 2023-2024.

Investissements et dépenses réels en ressources informationnelles en 2022-2023

Types d'intervention	Investissements	Dépenses
Projets*	-	-
Activités d'encadrement	-	183 056 \$
Activités de continuité**	604 727 \$	2 388 343 \$
TOTAL	604 727 \$	2 571 399 \$

* Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

** Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.



4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit qu'un contrôle de l'effectif s'applique pendant la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 pour les organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]
Personnel d'encadrement	58 356	-	58 356
Personnel professionnel	143 353	14 085	157 438
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	122 646	3 907	126 553
Ouvriers, personnel d'entretien et de service*	1 051 625	70 082	1 121 707
Étudiants et stagiaires	11 910	1 797	13 707
Total 2022-2023	1 387 890	89 871	1 477 761
Total 2021-2022	1 344 263	78 098	1 422 361

* Cette catégorie inclut l'ensemble du personnel affecté aux opérations dans les traverses.

L'écart de 78 923 heures par rapport à la cible fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor, soit un maximum de 1 398 838 heures rémunérées, s'explique principalement par l'ajout de personnel professionnel et technique consacré à l'entretien des navires et des infrastructures et à sa planification, ainsi que par l'ajout de personnel affecté aux opérations des navires.

Contrats de service

Aux fins d'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011), la STQ doit notamment rendre compte de ses contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	5	439 308 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	200	35 708 011 \$
Total des contrats de service	205	36 147 319 \$

4.2 Développement durable

L'article 17 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) prévoit que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, des objectifs qu'il a poursuivis pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Une nouvelle stratégie pour la période 2023-2028 est en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, et conformément aux orientations gouvernementales, la STQ s'est dotée d'un plan d'action de développement durable 2020-2022, qui, en raison du report du dépôt de la nouvelle stratégie, a été prolongé jusqu'en 2022-2023.

Au cours des dernières années, la STQ a pris d'importantes mesures pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES), comme en témoigne l'entrée en service du NM *F.-A.-Gauthier*, du NM *Armand-Imbeau II* et du NM *Jos-Deschênes II*, qui fonctionnent à la fois au diesel marin et au gaz naturel liquéfié. Cette source d'énergie permet de diminuer les rejets atmosphériques polluants. Par rapport à leur niveau de 2013-2014, les émissions de GES de la flotte, mesurées en tonnes par kilowatt de puissance de motorisation des navires, ont été réduites de 18 % en 2022-2023, comparativement à 24 % l'année précédente. Cette diminution s'explique par des contraintes sévères dans la disponibilité des navires, ceux de la traverse Québec-Lévis, de plus vieille technologie, ayant été fortement sollicités. Afin de réduire ses émissions de GES et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, la STQ a annoncé, en janvier 2023, qu'elle fera l'acquisition de trois navires hybrides électriques.

OVT Dans ses efforts pour protéger l'environnement et participer à la recherche, la STQ a poursuivi ses actions visant à favoriser une cohabitation harmonieuse de ses activités avec la biodiversité marine. Consciente des effets que ses navires peuvent avoir sur la faune marine, la STQ s'est associée avec l'Université de Sherbrooke dans le cadre du Réseau Québec maritime pour soutenir le développement technologique. Le but du projet est de concevoir des cloisons qui atténueront la transmission des bruits et des vibrations vers le milieu marin, réduisant ainsi l'empreinte sonore globale des navires.

À l'automne 2022, la STQ, membre fondateur de l'Alliance verte, a renouvelé son adhésion au programme de performance environnementale Alliance verte, une initiative volontaire destinée à l'industrie maritime et qui attend de ses participants qu'ils adoptent de bonnes pratiques et mettent en place des technologies innovantes. Pour l'année 2022-2023, la STQ a procédé à l'évaluation de sa performance par un auditeur externe reconnu par le programme, à la suite de quoi sa certification Alliance verte a été reconduite pour une quinzième année consécutive.



Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable pour la période 2022-2023

Numéro de l'action	Actions	Numéro de l'indicateur	Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023	Résultats / États d'avancement au 31 mars 2023	Atteinte de la cible au 31 mars 2023
1	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les actions et les projets structurants de la STQ	1.1	Nombre d'actions réalisées	Avoir établi deux définitions pour évaluer la durabilité des actions et des projets structurants de la STQ	La prise en compte des 16 principes de développement durable sera remplacée par l'évaluation de la durabilité, laquelle sera ajoutée au processus de gestion des projets dans le prochain plan d'action de développement durable.	Non atteinte (action débutée)
		1.2	Proportion des projets structurants ayant pris en compte les 16 principes de développement durable	100 % des projets structurants qui ont pris en compte les 16 principes de développement durable	100 % des nouveaux projets structurants depuis l'entrée en vigueur de cette action ont pris en compte les 16 principes de développement durable. La formation des membres du conseil d'administration et du comité de direction sur ces principes a été réalisée à l'automne 2022.	Atteinte
2	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	2.1	Proportion du personnel capable de reconnaître la définition du développement durable et d'évaluer la durabilité des actions et des projets de la STQ	100 % du personnel administratif capable de reconnaître et de maîtriser la définition du développement durable	Les employés ont reçu l'information pertinente et suivi les formations. Un sondage sera effectué à l'automne 2023 pour mesurer la proportion du personnel capable de reconnaître et de maîtriser la définition du développement durable.	Non atteinte (action débutée)
		2.2	Nombre d'activités d'information et de formation en développement durable	Entre 12 et 15 activités d'information et de formation		Atteinte (au 31 mars 2022)

Numéro de l'action	Actions	Numéro de l'indicateur	Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023	Résultats / États d'avancement au 31 mars 2023	Atteinte de la cible au 31 mars 2023
3	Renforcer l'intégration de critères écoresponsables dans les acquisitions de la STQ	3.1	Nombre d'actions grâce auxquelles des critères écoresponsables sont intégrés dans les acquisitions	Deux actions structurantes grâce auxquelles des critères écoresponsables ont été intégrés dans les acquisitions	Une rencontre de redémarrage avec le directeur des approvisionnements a eu lieu à la fin de mars 2023 pour relancer les travaux. La Directive sur les acquisitions sera mise à jour à l'automne 2023.	Non atteinte (action débutée)
		4	Réduire les risques environnementaux des équipements mobiles et des infrastructures terrestres de la STQ	4.1	Proportion des projets de rénovation des infrastructures terrestres qui mitigent les risques environnementaux	60 % des projets de rénovation qui ont mitigé les risques environnementaux
5	Renforcer la protection et la mise en valeur de la biodiversité, des écosystèmes et des services écologiques dans les interventions de la STQ	5.1	Nombre de mesures, d'actions ou d'initiatives mises en place par année pour la conservation et la valorisation de la biodiversité	Une mesure, une action ou une initiative mise en place par année pour la conservation et la valorisation de la biodiversité	Le plan de gestion des bruits sous-marins est en cours d'élaboration et sera terminé d'ici la fin de l'année financière 2023-2024.	Non atteinte (action débutée)
		5.2	Progression de la performance de la STQ au programme de certification environnementale Alliance verte	Avoir maintenu ou amélioré le niveau de performance de la STQ au programme Alliance verte	La certification a été maintenue.	Atteinte
6	Renforcer l'appui et la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	6.1	Proportion des sites exploités par la STQ certifiés par Kéroul	100 % des sites certifiés par Kéroul	78 % des sites sont certifiés en continu. Les traverses de l'Île-Verte et de L'Isle-aux-Coudres devaient faire l'objet d'évaluations en 2022-2023. Ces évaluations auront lieu en 2023.	Non atteinte (action débutée)
7	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie dans l'ensemble du réseau du personnel de la STQ	7.1	Nombre d'activités et de communications de sensibilisation sur la santé	Avoir mis en place un comité pour concevoir et organiser des activités et des communications de manière soutenue et renouvelée		Atteinte (au 31 mars 2022)
		7.2	Nombre de sujets ou de thèmes abordés par année	Au moins 12 sujets ou thèmes différents abordés par année	Plus de 12 sujets ou thèmes différents ont été abordés.	Atteinte

Numéro de l'action	Actions	Numéro de l'indicateur	Indicateurs	Cibles au 31 mars 2023	Résultats / États d'avancement au 31 mars 2023	Atteinte de la cible au 31 mars 2023
8	Définir un nouvel objectif de réduction des émissions de GES	8.1	Proportion des plans de performance énergétique de la flotte à jour dans les traverses	100 % des plans de performance énergétique de la flotte à jour dans les traverses	80 % des plans ont été mis à jour.	Non atteinte (action débutée)
		8.2	Nombre d'actions et d'activités pour arriver à définir un nouvel objectif	Avoir développé un nouveau calculateur d'inventaire des émissions de GES de meilleure qualité et fixé un nouvel objectif de réduction des émissions	30 % des travaux ont été réalisés. Un mandat pour mettre au point un nouveau calculateur d'inventaire des émissions de GES a été rédigé et sa portée sera revue en fonction des orientations de la nouvelle Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.	Non atteinte (action débutée)

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Nom et année du rapport de la commissaire au développement durable	Recommandations de la commissaire au développement durable	Mesures prises à la suite des recommandations
-	-	-

Il n'y a eu aucune recommandation de la commissaire au développement durable en 2022-2023.

OVT 4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Plan d'action spécifique à l'occupation et à la vitalité des territoires 2020-2022 de la STQ découle de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) et s'inscrit dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, dont la durée d'application a été prolongée jusqu'en 2024. Ce plan d'action répond aux priorités définies par les régions du Québec en matière de développement durable du territoire.

BAS-SAINT-LAURENT Agir pour l'attractivité de la région	
Action/Réponse	État de réalisation
Création d'emplois de qualité dans la région	En cours

BAS-SAINT-LAURENT Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires, tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables	
Actions/Réponses	État de réalisation
Contribuer à la mobilité durable des personnes et des marchandises dans le Bas-Saint-Laurent grâce au NM <i>Peter-Fraser</i> , propulsé par un système hybride diesel-électrique	En suspens
Poursuivre le soutien financier et opérationnel que la STQ apporte, tant pour les services maritimes que pour les services complémentaires, aux traverses Rivière-du-Loup-Saint-Siméon et de l'Île-Verte afin d'assurer la croissance du secteur maritime	En cours
Optimisation de l'utilisation du gaz naturel liquéfié sur le NM <i>F.-A.-Gauthier</i>	En cours

CAPITALE-NATIONALE Assurer la pérennité du transport adapté et collectif	
Action/Réponse	État de réalisation
Participer aux mesures de mitigation durant les travaux sur le pont Pierre-Laporte	Réalisée

CHAUDIÈRE-APPALACHES Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches	
Action/Réponse	État de réalisation
Participer aux mesures de mitigation durant les travaux sur le pont Pierre-Laporte	Réalisée

ÎLES-DE-LA-MADELEINE Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent	
Actions/Réponses	État de réalisation
Assurer un service de désenclavement de l'île d'Entrée à Cap-aux-Meules grâce à un navire de la STQ exploité en partenariat avec un prestataire de services et grâce à la mise en place de modes de transport aérien ou maritime complémentaires avec d'autres partenaires locaux, lorsque nécessaire	En cours
Nouvelle entente avec la CTMA pour la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine	Réalisée

MONTÉRÉGIE Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité	
Action/Réponse	État de réalisation
Participer aux mesures de mitigation durant les travaux sur le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	En cours

CÔTE-NORD Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications	
Action/Réponse	État de réalisation
Construction et mise en service d'un nouveau navire de transport de marchandises, qui, par sa plus grande capacité, améliorera et assurera la pérennité de l'offre de services à la traverse de la rivière Saint-Augustin	En cours

CÔTE-NORD Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	
Action/Réponse	État de réalisation
Construire à Chevery un bâtiment multifonctionnel qui permettra d'abriter le NM <i>Les Eaux Scintillantes</i> , d'entreposer des marchandises et d'assurer la pérennité du service. Ce bâtiment servira également de salle d'attente pour la clientèle et de bureau administratif pour les employés	Réalisée

LANAUDIÈRE Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC	
Action/Réponse	État de réalisation
Participer aux mesures de mitigation durant les travaux sur le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine	En cours



DÉCENTRALISATION, DÉLÉGATION, RÉGIONALISATION

Actions/Réponses	État de réalisation
<p>DÉCENTRALISATION - La STQ maintient des liens étroits de communication et d'échange avec les municipalités et les parties prenantes régionales en poursuivant la tenue de comités consultatifs régionaux (CCR) à raison d'au moins une séance par année dans chacune des régions qu'elle dessert.</p>	En cours
<p>DÉLÉGATION - La STQ entend poursuivre la délégation de services à des partenaires du milieu. Elle s'assure de la qualité des opérations et des services offerts dans les traverses et les dessertes sous sa responsabilité en mettant en place un programme de performance des prestataires de services.</p>	En cours
<p>RÉGIONALISATION - La STQ est dotée d'une structure organisationnelle dans laquelle les directions des traverses exercent une gestion pleine et entière des opérations dans les régions desservies, afin de permettre à l'administration gouvernementale d'agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des enjeux régionaux.</p>	En cours

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 9 décembre 2016 et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Elle oblige les organismes publics, dont la STQ, à mettre en place une procédure permettant à toute personne qui est témoin d'un acte répréhensible de faire une divulgation à une personne qui assume le rôle de responsable du suivi des divulgations et qui a été désignée par la plus haute autorité administrative de la STQ, soit le président-directeur général.

Cette loi permet également au responsable du suivi des divulgations de transmettre au Protecteur du citoyen toute divulgation qui demande une enquête approfondie exigeant l'utilisation des pouvoirs de commissaire enquêteur que détient le Protecteur du citoyen. La Politique sur la prévention et la détection d'actes répréhensibles, adoptée par le conseil d'administration de la STQ le 7 décembre 2017 et modifiée le 16 mars 2018, ainsi que la Procédure de divulgation d'actes répréhensibles, adoptée par le comité de direction le 15 février 2018 et modifiée le 31 mars 2020, s'appliquent à l'ensemble du personnel de la STQ.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, une divulgation a été soumise au responsable du suivi des divulgations. Cette divulgation a été jugée recevable au sens de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et une enquête a été réalisée. Les observations recueillies lors de cette enquête ont permis de conclure qu'aucun acte répréhensible n'avait été commis. La divulgation a donc été considérée comme non fondée.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2022-2023	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations*	1		
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)**		1	
3. Le nombre de motifs à l'examen desquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		-	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux à l'examen desquels on a mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
✓ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		-	-
✓ Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		-	-
✓ Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		-	-
✓ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		-	-
✓ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		1	-
✓ Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		-	-
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		1	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			-
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	-		
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23***	-	-	-

* Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

** Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

*** Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Adopté le 18 juin 2010 par le conseil d'administration, le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société des traversiers du Québec est reproduit en annexe du présent rapport annuel de gestion. Il est également disponible à l'adresse traversiers.com.



4.6 Gouvernance des sociétés d'État

Fonctionnement des comités

Comité d'audit

En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), les activités d'audit interne s'exercent sous l'autorité du comité d'audit. Créé par le conseil d'administration le 27 mars 2009, le comité d'audit était composé en 2022-2023 de MM. Pascal Tessier-Fleury, Hugo Legris-Tremblay et Jean-François Mongeau. Présidé par M. Tessier-Fleury*, puis par M. Legris-Tremblay**, ce comité a notamment pour fonctions :

- d'assurer le suivi des activités d'audit interne et les relations avec le Vérificateur général du Québec;
- d'assister le conseil d'administration de la STQ dans l'exercice de ses responsabilités quant à la surveillance du processus de l'information financière et de sa présentation fidèle;
- de s'assurer que soient mis en place un processus de gestion des risques ainsi que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité d'audit a principalement réalisé les travaux suivants :

- Examen des états financiers trimestriels et des états financiers vérifiés au 31 mars 2022;
- Examen du Rapport annuel de gestion 2021-2022;
- Suivi du Plan québécois des infrastructures / plan d'immobilisations de la STQ;
- Suivi du Plan québécois des infrastructures en ressources informationnelles;
- Suivi du Tableau de bord des indicateurs de performance du Plan stratégique 2020-2025;
- Suivi du plan d'action des mesures de sécurité des technologies de l'information;
- Étude et suivi des rapports d'audit interne déposés;
- Validation de la Politique d'audit interne;
- Présentation du rapport du Vérificateur général du Québec sur l'audit des états financiers annuels;
- Gestion des risques - tableau de bord sur le suivi des risques majeurs;
- Revue des activités de l'audit interne;
- Suivi annuel sur l'efficacité des contrôles internes.

Le comité d'audit veille au respect des exigences des lois, des règlements et des politiques applicables, contribuant ainsi à la saine gestion de la STQ.

* Fin du mandat de président de M. Pascal Tessier-Fleury au comité d'audit le 15 juin 2022.

** Début du mandat de président de M. Hugo Legris-Tremblay au comité d'audit le 16 juin 2022.

Comité des ressources humaines et des services à la clientèle

Également créé par le conseil d'administration le 27 mars 2009, le comité des ressources humaines et des services à la clientèle était composé en 2022-2023 de M^{mes} Mélanie Leblanc et Nancy Leblanc et de M. Serge Laflamme. Présidé par M^{me} Mélanie Leblanc, ce comité est chargé, entre autres :

- d'élaborer et de proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général;
- de définir et de soumettre des critères d'évaluation pour le président-directeur général;
- de contribuer à la sélection des personnes qui assument des responsabilités sous la direction du président-directeur général;
- d'établir un programme de planification de la relève des dirigeants.

En ce qui concerne les services à la clientèle :

- de prendre connaissance des normes, des politiques et des directives en matière de services à la clientèle et de les analyser;
- d'apprécier la performance de la STQ au regard de la Déclaration de services aux citoyens et des améliorations à apporter aux services;
- d'apprécier la perception de l'image de la STQ et le taux de satisfaction de la clientèle.

Au cours de l'exercice 2022-2023, les membres du comité des ressources humaines et des services à la clientèle ont principalement étudié les dossiers suivants :

- Suivi des rapports trimestriels et annuel relativement aux opinions sur nos services;
- Présentation des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle;
- Révision de la Déclaration de services aux citoyens;
- Suivi du programme de planification de la relève des dirigeants;
- Révision et mise à jour de politiques liées aux ressources humaines;
- Étude du tableau de bord de l'indicateur de performance du Plan stratégique 2020-2025 relatif aux ressources humaines;
- Suivi de l'état de situation sur la formation expérience passager;
- Étude et suivi du programme sur l'expérience client;
- Étude du diagnostic de la fonction RH;
- Étude de la philosophie tarifaire;
- Suivi de l'état de la main-d'œuvre.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a aussi été formé le 27 mars 2009 par le conseil d'administration. Les personnes qui y ont siégé en 2022-2023 sont M^{me} Chantal Gagné et M. Serge Laflamme. Présidé par M^{me} Gagné, ce comité a notamment pour fonctions :

- d'élaborer des règles de gouvernance;
- d'exercer une vigie pour les meilleures pratiques en matière de gouvernance;
- d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants ainsi qu'un code d'éthique applicable aux employés;
- d'élaborer des profils de compétences et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général;
- de concevoir un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration;
- d'élaborer les critères d'évaluation des membres du conseil d'administration et les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- de procéder à l'évaluation du conseil d'administration et de son fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité de gouvernance et d'éthique a principalement mené à bien les travaux suivants :

- Validation annuelle du code d'éthique des employés et du règlement sur la gouvernance;
- Validation annuelle et révision des critères d'évaluation du fonctionnement et des membres du conseil d'administration;
- Validation annuelle du profil de compétences et d'expérience des membres du conseil et du programme d'accueil et de formation continue des membres du conseil d'administration;
- Étude du budget annuel de formation des membres du conseil d'administration;
- Étude de candidatures au poste d'administrateur;
- Suivi du plan d'action en développement durable;
- Étude des plans d'action concernant la sécurité maritime et la santé et la sécurité;
- Étude du rapport annuel sur l'application de la politique sur la gestion de la sécurité.

Le fonctionnement du conseil d'administration a fait l'objet d'une évaluation auprès de chacun de ses membres, selon la procédure d'évaluation adoptée par le conseil sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. Le comité de gouvernance et d'éthique a fait rapport au conseil d'administration des résultats de l'évaluation et des suivis à effectuer.

Comité de gestion de projet

Le comité de gestion de projet a été constitué le 16 décembre 2021 par le conseil d'administration. En 2022-2023, ce comité était composé de M^{mes} Chantal Gagné et Greta Bédard et de MM. Jean-François Mongeau et Stéphane Lafaut. Présidé par M^{me} Gagné, ce comité :

- présente au conseil d'administration ses recommandations relativement à tout portefeuille de projets et plan d'allocation des ressources de la STQ proposé au conseil par le président-directeur général;
- assure le suivi des projets qualifiés comme majeurs de la STQ;
- assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités quant aux projets qualifiés comme majeurs de la STQ;
- assume tout mandat spécial que lui confie le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2022-2023, les membres du comité de gestion de projet ont principalement étudié les dossiers suivants :

- Suivi trimestriel du portefeuille de projets;
- Étude de la charte de projet des nouveaux navires du centre et de l'ouest du Québec;
- Revue des risques des projets;
- Étude de la présentation sur le dossier d'opportunité concernant le projet du lien fluvial du Bas-Saint-Laurent et Charlevoix;
- Suivi des projets majeurs approuvés par le conseil d'administration;
- Formation en gestion organisationnelle de projet selon la politique de la STQ.

Composition des comités et assiduité aux réunions en 2022-2023			
Comités	Nom	Fonction	Réunions
Audit	Pascal Tessier-Fleury*	Président/Membre	4/6
	Hugo Legris-Tremblay**	Président/Membre	6/6
	Jean-François Mongeau	Membre	6/6
Ressources humaines et services à la clientèle	Mélanie Leblanc	Présidente	3/4
	Nancy Leblanc	Membre	3/4
	Serge Laflamme	Membre	4/4
Gouvernance et éthique	Chantal Gagné	Présidente	5/5
	Serge Laflamme	Membre	5/5
Gestion de projet	Chantal Gagné	Présidente	5/5
	Jean-François Mongeau	Membre	4/5
	Stéphane Lafaut***	Membre	2/2
	Greta Bédard****	Membre	2/2

* Fin du mandat de président de M. Pascal Tessier-Fleury au comité d'audit le 15 juin 2022.

** Début du mandat de président de M. Hugo Legris-Tremblay au comité d'audit le 16 juin 2022.

*** La dernière réunion du comité de gestion de projet à laquelle a assisté M. Stéphane Lafaut était celle du 12 septembre 2022.

**** La première rencontre du comité de gestion de projet à laquelle a assisté Mme. Greta Bédard en tant que membre était celle du 16 janvier 2023.

Membres du conseil d'administration

M. Pascal Tessier-Fleury, président du conseil

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, M. Tessier-Fleury est chef des finances de Petal Solutions. Au cours des 20 dernières années, il a œuvré au sein de diverses organisations en finances et en comptabilité. Actif dans sa communauté, il est aussi membre du comité innovation et développement de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches et mentor pour les entrepreneurs auprès de Sage Mentorat d'affaires. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en comptabilité de l'Université Laval.

M^{me} Chantal Gagné

M^{me} Gagné possède une vaste expérience en service à la clientèle, et plus spécifiquement en planification des effectifs. Durant ses 30 années de service chez Bell Canada, elle a occupé divers postes de gestion, dont celui de chef divisionnaire en gestion des effectifs de 2003 à 2011. En 2012, nouvellement retraitée, elle a créé OGECA Groupe Conseil, dont elle est présidente-directrice générale. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval. Impliquée socialement, elle siège également au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul.

M. Serge Laflamme

Retraité depuis juin 2018, M. Laflamme possède une trentaine d'années d'expérience au sein du Mouvement Desjardins, notamment à titre de directeur du développement, de directeur du Centre de services aux entreprises, puis du Centre financier aux entreprises Desjardins, et enfin de directeur général de la Caisse Desjardins de Granby-Haute-Yamaska. Dans le cadre de ses fonctions, il a acquis une solide expertise en développement des affaires, en gestion d'équipes performantes, en développement des organisations et des personnes, en gestion de la gouvernance et des risques, ainsi qu'en planification stratégique. Il détient un baccalauréat en administration des affaires (option comptabilité) de l'Université de Sherbrooke et une maîtrise en sciences de l'administration spécialisée en gestion et développement des organisations de l'Université Laval.

M^{me} Mélanie Leblanc

M^{me} Leblanc est diplômée de l'Institut maritime du Québec (IMQ) au programme de navigation. Après avoir navigué au Canada et à l'international pendant quelques années et travaillé à l'IMQ, d'abord comme enseignante à compter de 2008, puis comme directrice adjointe du Service aux élèves de 2012 à 2019, elle a été nommée directrice de l'établissement en juin 2019. À ce titre, elle est responsable de la gestion de l'ensemble des programmes, des activités et des ressources qui contribuent à la mission de l'IMQ dans le cadre de son mandat exclusif d'enseignement collégial maritime. En plus d'animer et de diriger les équipes multidisciplinaires sous son autorité, elle a notamment pour fonctions de représenter l'établissement dans le milieu maritime, de présider le comité de gestion de l'IMQ et de siéger au comité de direction du Collège de Rimouski. Après avoir été vice-présidente du regroupement des Écoles maritimes canadiennes (CAMTI) durant deux ans, M^{me} Leblanc siège à sa présidence depuis juin 2021. M^{me} Leblanc siège aussi, depuis février 2023, au Comité d'investissement communautaire de Rimouski de la Fondation TELUS. Elle est également vice-présidente du conseil d'administration d'Innovation maritime et administratrice au conseil d'administration de la Fondation de l'IMQ.

M^{me} Nancy Leblanc

Avocate émérite du Barreau du Québec, M^e Leblanc exerce sa profession depuis 27 ans. Native de Baie-Comeau, elle a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1994 et travaille depuis comme avocate de litige et médiatrice en matières civiles et commerciales. Bâtonnière de la Côte-Nord de 2009 à 2011, elle est aujourd'hui associée au cabinet Leblanc avocats en plus d'agir comme mandataire pour le Service des poursuites pénales du Canada.

M. Hugo Legris-Tremblay

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et administrateur de sociétés certifié, M. Legris-Tremblay œuvre depuis plus de 15 ans au sein d'entreprises de renom. Actuellement conseiller principal en gestion des risques à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, où il a occupé plusieurs postes de gestion, il a aussi travaillé dans le passé au sein des cabinets comptables PricewaterhouseCoopers et Raymond Chabot Grant Thornton. Il détient un baccalauréat en administration des affaires, un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique ainsi qu'une maîtrise en gestion de HEC Montréal.

M. Jean-François Mongeau

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, M. Mongeau cumule plus de 25 ans d'expérience en comptabilité et en finances. Actuellement directeur du Service des ressources financières au Centre de services scolaire de Montréal, il est responsable de la gestion contractuelle et des approvisionnements, de l'analyse financière et du contrôle budgétaire, ainsi que de la comptabilité. Il a auparavant été directeur des ressources financières et de l'informatique au Cégep de Sorel-Tracy, associé principal au sein d'une firme de services-conseils en management et associé au sein d'un cabinet de comptables professionnels agréés.

M. Mongeau est membre du groupe de travail sur le financement des centres de services scolaires de la Fédération des centres de services scolaires du Québec et membre du jury d'évaluation des candidats à l'épreuve de synthèse du programme national de



l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Il est également membre de la Canadian Association of Government Finance Officers, de Financial Executives International Canada et du CFO Leadership Council de Toronto.

Il a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal, une maîtrise en administration des affaires pour cadres spécialisée en comptabilité de management de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise en administration des affaires pour cadres spécialisée en gestion d'entreprises multinationales et multiculturelles de l'Université Paris-Dauphine. Il possède en outre le titre d'administrateur de sociétés certifié du Collège des administrateurs de sociétés et celui de *Chartered Director* du Directors College.

M^{me} Greta Bédard

M^{me} Bédard occupe le poste de présidente-directrice générale par intérim de la STQ depuis le 8 décembre 2022.

Diplômée en navigation de l'Institut maritime du Québec (IMQ), elle est détentrice d'un certificat en gestion des ressources humaines de la TÉLUQ, d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Rimouski et d'une attestation au programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise de l'École nationale d'administration publique. Elle terminera sous peu l'Accréditation d'administrateurs de sociétés à l'Université Laval.

Fondatrice en 1986 de la Coopérative des travailleurs maritimes de l'industrie et gestionnaire de la compagnie Coopmar, M^{me} Bédard y a poursuivi sa carrière de capitaine en plus d'en être gestionnaire. Elle a également agi comme capitaine pour Navimar cation Itée et à la Société Inter-Rives de l'Île-Verte.

Elle a joint la STQ en 2001 comme directrice de traverse à Tadoussac, puis à Matane. En 2016, elle accepte un poste de directrice de la formation continue à l'IMQ, mais revient à la STQ en 2017 comme vice-présidente, d'abord à l'exploitation et ensuite aux immobilisations.

M^{me} Marie Hélène Cloutier

Exécutive multidisciplinaire depuis plus de 15 ans au sein de multinationale, grande entreprise et organisation parapublique, Marie Hélène Cloutier possède une vaste expérience en direction générale, stratégie d'entreprise, optimisation d'opérations, gestion d'enjeux, affaires publiques et gouvernementales, et commercialisation. Travaillant dans le monde de la mobilité depuis plus de huit ans, Marie Hélène a piloté de nombreux projets innovants afin de générer de la croissance, diriger et structurer des équipes et des opérations complexes pour des opérateurs internationaux (Keolis, Transdev).

Elle a géré les affaires corporatives ainsi que représenté les organisations auprès des gouvernements et multiples parties prenantes de l'écosystème de la mobilité. Notamment, Marie Hélène a géré les parties prenantes et la mise en opération pour la première opération canadienne de navette autonome sur voie publique, incluant la modification de loi 165 en amont du lancement.

Aujourd'hui, Marie Hélène est membre du comité de direction d'exo et a principalement la charge des équipes multidisciplinaires touchant la refonte complète de l'expérience client, des réseaux, de l'innovation, des partenariats, de la recherche, l'analyse et l'intelligence d'affaires, du marketing & communication et des affaires publiques & gouvernementales. M^{me} Marie Hélène Cloutier a obtenu des certificats en administration et marketing de l'Université du Québec à Montréal. Elle a suivi divers séjours de perfectionnement des cadres en leadership, finances & stratégie d'affaires.

Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation Charles-Bruneau. M^{me} Cloutier est membre du conseil exécutif et d'administration de Grappe des véhicules électriques et intelligents « Propulsion Québec » depuis 2019. Conférencière à de multiples reprises sur les thèmes de la mobilité, transformation digitale et expérience client.

Fièrement lauréate aux Mercuriades 2019 (Fédération des chambres de commerce du Québec) – Relève Femme d'exception, nommée dans le Top 100 des femmes leaders du Québec (magazine *Entreprendre*), nommée dans le palmarès Top 30 des jeunes de 30 ans et moins en TI au Québec (*Les Affaires*, juin 2014) et Entreprise de l'année 2016 « Keolis Canada » (Association du marketing relationnel, mai 2016).

M^{me} Anne Baril

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), madame Anne Baril est ingénieure civile graduée de l'École Polytechnique de Montréal. Elle a entrepris sa carrière d'ingénieure au sein du ministère des Transports du Québec, où elle a occupé plusieurs fonctions de direction durant 35 années dans plusieurs régions du Québec. Forte de son expertise en gestion des actifs, elle a été invitée à participer à plusieurs forums techniques nationaux et internationaux.

Elle a présidé, entre autres, la Table d'expertise en entretien hivernal des routes de l'Association québécoise des transports et des routes (AQTr). Elle a été reconnue pour ses réalisations en recevant un prix au sein de l'AQTr (Prix Guy-Paré) et de l'Association des transports du Canada (Prix de présidence à deux reprises). Forte de son engagement et de sa fierté envers la profession d'ingénieur, elle a été élue administratrice du conseil d'administration de son ordre professionnel (OIQ) durant neuf ans. Elle a été également élue par le conseil d'administration de l'OIQ pour représenter le Québec au conseil d'administration d'Ingénieurs Canada (mandat de deux ans). Elle s'est impliquée comme citoyenne engagée auprès de la Ville de Québec. À ce titre, elle a présidé le conseil d'administration de son quartier durant trois années et en a été la vice-présidente une année.

Durant la période de la COVID (près de deux ans), elle a été bénévole au sein d'un OBNL de la ville de Québec afin de livrer des repas à des personnes âgées et à mobilité réduite. Elle a occupé la fonction de présidente du conseil de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (FOIQ) durant cinq années. Elle a reçu le Prix de la présidence 2022 de la FOIQ en reconnaissance de son implication bénévole au sein de cette fondation. Ayant à cœur les enfants malades, elle organise des levées de fonds depuis plusieurs années (7^e campagne en 2023) pour le compte d'Opération Enfant Soleil. Elle a suivi plusieurs formations en gouvernance de sociétés, gouvernance d'ordres professionnels et d'OBNL.

Elle cumule 27 années d'expérience en gouvernance de différentes organisations. Elle a organisé et participé à de nombreux exercices de planification stratégique et a siégé à différents comités (gouvernance, audit, ressources humaines, technologies de l'information). Elle a suivi une formation de 2^e cycle en gestion de projet à l'Université de Sherbrooke (1^{er} trimestre 2023). Elle s'investit toujours activement pour faire évoluer les organisations où elle œuvre.

M. Michel Blais

Fort de son expérience diversifiée dans des postes progressifs de vice-président et de direction générale au sein de grandes entreprises de télécommunications canadiennes, M. Blais est un leader authentique, stratégique, décisif et inspirant, passionné par la direction d'équipes et la stimulation de la croissance tout en gérant les coûts dans un marché concurrentiel. Il se charge de l'ingénierie des réseaux, de l'opération et de la livraison des nouvelles technologies, incluant les technologies de l'information (TI), pour l'unité d'affaires canadiennes de Cogeco Connexion.

Bien qu'il se concentre principalement sur la direction de toutes les fonctions liées à la technologie et à la livraison des produits, M. Blais joue également un rôle clé dans l'établissement du plan stratégique continu de Cogeco Connexion. Il a auparavant été directeur général dans différents domaines d'expertise, notamment la planification stratégique, les finances, la chaîne d'approvisionnement et la prestation de services pour les segments de marché des PME et des entreprises, entre autres pour Bell Canada.

Il a obtenu un baccalauréat en génie de l'Université du Québec à Chicoutimi en 1991. Il est également membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis 1991. En 2014, il a obtenu une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill et de HEC Montréal. Il est également diplômé en mécanique de l'Institut maritime du Québec depuis 1985.

M. Stéphane Lafaut

M. Lafaut a été nommé président-directeur général de la STQ le 12 juin 2019, après avoir rempli cette fonction par intérim pendant plus de quatre mois. Il a commencé sa carrière dans les Forces armées canadiennes, où il a servi durant 33 ans. Au cours de ces années, il a occupé successivement plusieurs postes opérationnels et administratifs et a atteint le grade de brigadier-général. En juillet 2016, il a été nommé sous-ministre associé au ministère des Transports, où il a géré les opérations territoriales et coordonné la sécurité civile pour l'ensemble du ministère.

M. Lafaut est officier de l'Ordre du mérite militaire et a aussi reçu la Croix du service méritoire pour ses états de service en Afghanistan. Il détient un certificat en administration, un baccalauréat en sciences politiques, une maîtrise en études de la défense et une maîtrise en gestion et politique de sécurité et défense.

Informations sur les membres du conseil d'administration et assiduité aux réunions en 2022-2023

Nom	Nomination	Mandat	Fonction	Réunions du conseil d'administration	Autres conseils d'administration
Pascal Tessier-Fleury*	2022-05-04	5 ans	Président du conseil d'administration	7/7	Aucun
Anne Baril*	2023-03-15	4 ans	Administratrice	1/1	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieurs Canada
Greta Bédard	2022-12-08	4 ans	Présidente-directrice générale par intérim	3/3	<ul style="list-style-type: none"> • Armateurs du Saint-Laurent** • Association canadienne des traversiers**
Michel Blais*	2023-03-15	4 ans	Administrateur	1/1	<ul style="list-style-type: none"> • Sette
Marie Hélène Cloutier*	2023-03-15	4 ans	Administratrice	0/1	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Charles-Bruneau • Propulsion Québec
Chantal Gagné*	2020-11-18	4 ans	Administratrice	7/7	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul
Stéphane Lafaut	2019-06-12	5 ans***	Président-directeur général	4/4	<ul style="list-style-type: none"> • Association canadienne des traversiers
Serge Laflamme*	2019-08-21	4 ans	Administrateur	7/7	Aucun
Mélanie Leblanc*	2022-05-04	4 ans	Administratrice	6/7	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation maritime • Fondation de l'Institut maritime du Québec
Nancy Leblanc*	2019-02-20	4 ans****	Administratrice	5/7	Aucun
Hugo Legris-Tremblay*	2019-02-20	4 ans****	Administrateur	7/7	Aucun
Jean-François Mongeau*	2019-02-20	4 ans****	Administrateur	6/7	Aucun

* Membre indépendant au sens de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

** M^{me} Greta Bédard a siégé au conseil d'administration des Armateurs du Saint-Laurent jusqu'en février 2023 et a été nommée membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des traversiers le 22 novembre 2022.

*** M. Stéphane Lafaut a quitté ses fonctions en décembre 2022. La dernière réunion du conseil d'administration à laquelle il a assisté était celle du 15 septembre 2022.

**** En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

Au 31 mars 2023, le conseil d'administration était composé de 11 membres, soit 6 femmes et 5 hommes. Il comprenait au moins un membre âgé de moins de 35 ans lors de sa nomination et plus des deux tiers des membres étaient qualifiés comme administrateurs indépendants. La STQ est fière de cette représentation paritaire, qui constitue un fait rare dans le milieu maritime, traditionnellement masculin.

Rémunération

Conformément à l'article 39 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), la STQ rend publique l'information concernant la rémunération de ses administrateurs et de ses dirigeants.

Aucune rémunération n'est versée aux membres du conseil d'administration. La rémunération du président-directeur général, membre du conseil d'administration, est traitée avec celle des administrateurs et des dirigeants. La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la STQ au 31 mars 2023 est présentée dans le tableau qui suit.

Les honoraires versés pour la vérification des états financiers de la STQ sont assumés par le Vérificateur général du Québec.

Nom et fonction	Rémunération de base	Rémunération variable annuelle	RILT	Régime de retraite	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération totale
Stéphane Lafaut* <i>Président-directeur général</i>	207 410,44 \$	s. o.	s. o.	16 871,40 \$	797,43 \$	225 079,27 \$
Louis Brouard** <i>Vice-président aux ressources humaines</i>	130 069,34 \$	s. o.	s. o.	9 677,68 \$	162 698,43 \$	302 445,45 \$
Greta Bédard <i>Vice-présidente aux immobilisations, puis présidente-directrice générale par intérim</i>	196 886,37 \$	s. o.	s. o.	20 409,23 \$	1 702,40 \$	218 998,00 \$
Marie-Gabrielle Boudreau <i>Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale</i>	173 811,26 \$	s. o.	s. o.	18 322,60 \$	1 393,84 \$	193 527,70 \$
Nathalie Caron <i>Vice-présidente à l'administration et aux finances</i>	170 233,53 \$	s. o.	s. o.	17 906,20 \$	2 166,50 \$	190 306,23 \$

* M. Stéphane Lafaut a occupé ses fonctions jusqu'au 7 décembre 2022. La valeur annualisée de sa rémunération est la suivante : rémunération de base : 232 001,00 \$; régime de retraite : 21 932,82 \$; autres avantages : 1 888,65 \$.

** M. Louis Brouard a occupé ses fonctions jusqu'au 23 septembre 2022. La valeur annualisée de sa rémunération est la suivante : rémunération de base : 161 996,58 \$; régime de retraite : 18 236,49 \$; autres avantages : 1 403,74 \$. Une indemnité de départ de 161 996,56 \$ lui a été versée.

Rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est offerte aux dirigeants de la STQ.

Régime d'intéressement à long terme (RILT)

Aucun régime d'intéressement à long terme n'est offert aux dirigeants de la STQ.

Régime de retraite

Tous les employés de la STQ participent, selon le poste occupé, à l'un des régimes de retraite administrés par Retraite Québec, en l'occurrence le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). La note complémentaire 16 des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 de la STQ indique la façon dont les montants de ces régimes sont établis.

Autres avantages

Les montants indiqués correspondent à la participation de la STQ au coût de location d'un espace de stationnement et à la participation de la STQ à l'assurance collective.

La STQ possède une politique sur les indemnités de départ visant à définir les mesures d'indemnisation et à établir un cadre de référence. Celles-ci sont basées sur un minimum d'un mois de traitement par année de service et un maximum de 12 mois de traitement de l'employé.

Aucune prime d'embauche n'est offerte aux dirigeants de la STQ.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	40
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	21	5	-
21 à 30 jours	11	2	-
31 jours et plus	-	-	-
TOTAL	32	7	-

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi* invoquées
Acceptée (entièrement)	19	6	-	s. o.
Partiellement acceptée	5	-	-	1, 9, 15, 23, 24, 49, 53, 54 et 56
Refusée (entièrement)	1	1	-	29, 37, 53, 54 et 56
Autres (documents inexistant)	7	-	-	1, 9, 15, 48 et 137.1

* La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	-
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	2

Comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels

Le comité d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de la STQ a été mis sur pied en 2009, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) et à la Politique sur la sécurité et la gestion de l'information de la STQ.

Ce comité a pour mandat de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses responsabilités et de ses obligations, de répondre aux exigences imposées par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et par sa réglementation, et d'assurer la coordination, la concertation, la cohérence et l'intégration des préoccupations et des interventions stratégiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le comité a tenu trois rencontres.

En conformité avec le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la STQ consacre une section de son site Internet à la diffusion de documents et de renseignements divers relatifs à l'organisation.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Les nouveaux membres du personnel reçoivent des notions générales sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels lors des séances d'accueil qui leur sont destinées.

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	Une
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Séances d'accueil des nouveaux employés

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation?	Oui
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	27 novembre 2015
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Elle est en cours de révision
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Séances d'accueil des nouveaux employés, communications internes

4.9 Politique de financement des services publics

Tarifification des services exploités par la STQ

La Politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

En conformité avec cette politique, la STQ indexe ses tarifs le 1^{er} avril de chaque année, selon les orientations du ministère des Finances. Pour l'exercice 2022-2023, le taux d'indexation a été établi à 2,64 %, conformément aux articles de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). La STQ a par conséquent majoré minimalement ses tarifs de ce taux.

Parmi les neuf traverses exploitées directement par la STQ, quatre sont soumises à une tarification : les traverses de Sorel-Tracy, de Québec, de l'Île-Verte et de Matane. Quant aux cinq autres, elles sont gratuites en vertu de dispositions diverses.

Traverses tarifées exploitées par la STQ	Revenus de tarification*	Coûts des services et des marchandises vendues**	Taux d'autofinancement***
Sorel-Tracy	8 236 491 \$	15 441 324 \$	53,3 %
Québec	4 447 940 \$	23 106 303 \$	19,2 %
Île-Verte	184 796 \$	1 367 978 \$	13,5 %
Matane	10 850 084 \$	30 437 714 \$	35,6 %

* Les revenus de tarification comprennent les revenus de transport de passagers et de véhicules ainsi que les revenus des services à la clientèle (cafétéria, boutique et bar).

** Les coûts considérés pour calculer le taux d'autofinancement sont composés des dépenses de transport (carburant et main-d'œuvre, notamment), des dépenses de navires (entretien et réparations, entre autres) et du coût des marchandises vendues dans les services à la clientèle sur le NM F.-A.-Gauthier et sur le NM Saaremaa I pendant la période où ce dernier assure le service à Matane.

*** Les écarts entre les taux d'autofinancement des différentes traverses s'expliquent par divers facteurs, tels que le coût des traversées, le nombre de passagers (piétons et véhicules) et la tarification.

En 2022-2023, les taux d'autofinancement des traverses tarifées de Sorel-Tracy et de Matane ont été supérieurs à ceux de l'année précédente, respectivement de 27,0 % et de 28,7 %. Cet accroissement s'explique principalement par la hausse de l'achalandage et par la diminution des frais d'exploitation spécifiques à ces deux traverses. En ce qui concerne la traverse de Québec, l'affrètement d'un navire de relève venu soutenir les opérations a eu une incidence négative sur le taux d'autofinancement. Dans le cas de la traverse de l'Île-Verte, les coûts plus élevés du transport aérien hivernal ont également influé à la baisse sur le taux d'autofinancement.

Tarifification des services exploités par des tiers

En plus des traverses maritimes qu'elle exploite elle-même, la STQ gère différents services de traverses et de dessertes maritimes et aériennes exploités par des tiers.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, ces services sont sujets à une tarification. La méthode de fixation des tarifs est basée sur le prix du marché, et les revenus générés peuvent être soit retournés à la STQ, soit conservés par l'exploitant. Dans ce dernier cas, les revenus gagnés par l'exploitant sont considérés dans la contribution financière qui lui est accordée.

Pour ces services, la STQ s'assure que les tarifs sont indexés annuellement et que cette majoration est comparable à celle appliquée pour les traverses tarifées qu'elle exploite.

Traverses et dessertes maritimes exploitées par des tiers	Services	Service tarifé, revenus retournés à la STQ	Service tarifé, revenus conservés par l'exploitant
Traverses			
L'Isle-aux-Grues	Service aérien	X	
Rivière-du-Loup	Service maritime passagers et véhicules		X
Île-Verte	Service aérien	X	
Île d'Entrée	Service maritime marchandises, passagers et véhicules	X	
	Service aérien	X	
Harrington Harbour	Service aérien	X	
Dessertes maritimes			
Îles-de-la-Madeleine	Service maritime marchandises, passagers et véhicules		X
Île d'Anticosti et Basse-Côte-Nord	Service maritime marchandises, passagers et véhicules		X

ANNEXE 1

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2023



TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction.....	65
Rapport de l'auditeur indépendant.....	66
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	68
État des gains et pertes de réévaluation	69
État de la situation financière	70
État de la variation des actifs financiers nets.....	71
État des flux de trésorerie.....	72
Notes complémentaires	73

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité inclut le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Document original signé

Greta Bédard

Présidente-directrice générale

Document original signé

Nathalie Caron

Vice-présidente à l'administration et aux finances

Québec, le 15 juin 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société des traversiers du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière au 31 mars 2023 ainsi que les charges afférentes à l'état des résultats et de l'excédent cumulé pour l'exercice clos à cette date. Je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour m'assurer de l'exhaustivité et de l'évaluation des montants comptabilisés ainsi que des informations à fournir relativement à ce passif. Par conséquent, je n'ai pas pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements en ce qui concerne l'excédent cumulé au 1^{er} avril 2022, les immobilisations corporelles et le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 mars 2023 ainsi que les charges afférentes pour l'exercice clos à cette date.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Document original signé

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

Québec, le 15 juin 2023

**État des résultats et de l'excédent cumulé
de l'exercice clos le 31 mars 2023**

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel (Retraité note 3)
	\$	\$	\$
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec	199 600 600	238 632 937	248 070 826
Titres de transport	19 307 904	22 695 746	17 943 880
Autres (note 4)	2 445 200	13 502 146	3 238 857
	221 353 704	274 830 829	269 253 563
CHARGES			
Frais d'exploitation (note 5)	155 263 851	197 343 957	167 222 624
Frais d'administration (note 6)	20 267 932	19 727 465	18 437 522
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		-	20 336
Amortissement des immobilisations corporelles	45 194 501	38 836 904	40 837 664
Charge de désactualisation (note 15)		189 930	340 125
Intérêts sur la dette	19 972 117	20 018 064	19 383 953
	240 698 401	276 116 320	246 242 224
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(19 344 697)	(1 285 491)	23 011 339
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI		704 898 043	681 538 596
Modification comptable (note 3)		(6 434 335)	(6 086 227)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉ		698 463 708	675 452 369
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		697 178 217	698 463 708

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des gains et pertes de réévaluation
de l'exercice clos le 31 mars 2023**

	2023 \$	2022 \$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	786 396	-
Gains non réalisés attribuables à l'élément suivant :		
Dérivé	751 243	1 729 470
Montant reclassé aux résultats		
Dérivé	(1 537 639)	(943 074)
Gains de réévaluation nets de l'exercice	(786 396)	786 396
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	-	786 396

État de la situation financière au 31 mars 2023

	2023	2022
	\$	(Retraité note 3) \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	39 639 975	80 663 972
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	755 287 741	716 264 304
Créances (note 8)	7 415 114	3 099 798
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux (note 9)	12 703 156	12 209 047
Stocks destinés à la vente	96 908	68 852
Dérivé	-	786 396
	815 142 894	813 092 369
PASSIFS		
Billets à payer (note 11)	69 138 366	30 022 612
Charges à payer et frais courus (note 12)	62 155 645	48 113 259
Dette à long terme (note 13)	666 245 466	687 179 531
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 15)	6 669 499	6 479 569
Loyers perçus d'avance	36 000	42 000
	804 244 976	771 836 971
	10 897 918	41 255 398
ACTIFS FINANCIERS NETS		
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	684 549 913	656 897 200
Pièces d'entretien et réparations futurs	1 948 283	1 616 118
Charges payées d'avance	1 282 103	981 388
	687 780 299	659 494 706
	1 500 000	1 500 000
CAPITAL-ACTIONS (NOTE 17)		
	697 178 217	699 250 104
EXCÉDENT CUMULÉ		
Excédent cumulé lié aux activités	697 178 217	698 463 708
Gains de réévaluation cumulés	-	786 396
	697 178 217	699 250 104

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 18)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Document original signé

Greta Bédard, présidente-directrice générale

Document original signé

Pascal Tessier-Fleury, président du conseil d'administration

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets
de l'exercice clos le 31 mars 2023

	2023		2022
	Budget	Réel	Réel (Retraité note 3)
	\$	\$	\$
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(19 344 697)	(1 285 491)	23 011 339
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 877 000)	(66 639 617)	(40 698 891)
Amortissement des immobilisations corporelles	45 194 501	38 836 904	40 837 664
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		-	20 336
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		150 000	12 000
	(1 682 499)	(27 652 713)	171 109
Acquisition de charges payées d'avance		(3 684 467)	(2 849 347)
Acquisition de pièces d'entretien et réparations futurs		(786 980)	(1 616 118)
Utilisation de charges payées d'avance		3 383 752	1 912 257
Utilisation de pièces d'entretien et réparations futurs		454 815	202 559
		(632 880)	(2 350 649)
GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE		(786 396)	786 396
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(21 027 196)	(30 357 480)	21 618 195
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIS		47 734 967	25 776 647
Modification comptable (note 3)		(6 479 569)	(6 139 444)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE RETRAITÉS		41 255 398	19 637 203
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		10 897 918	41 255 398

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2023**

	2023 \$	2022 (Retraité note 3) \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(1 285 491)	23 011 339
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 836 904	40 837 664
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	20 336
Charge de désactualisation	189 930	340 125
Ajustement des intérêts au taux effectif	1 219 399	-
Revenus de placement réinvestis	(494 109)	(470 569)
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	39 746 124	40 721 556
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Subventions à recevoir	(39 023 437)	(20 887 526)
Créances	(4 315 316)	2 582 050
Stocks destinés à la vente	(28 056)	11 371
Charges à payer et frais courus	6 734 725	(556 511)
Pièces d'entretien et réparations futurs	(332 165)	(1 413 559)
Charges payées d'avance	(300 715)	(937 090)
	(37 264 964)	(21 201 265)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 195 669	42 531 630
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 216 202)	(28 697 482)
Disposition d'immobilisations corporelles	150 000	12 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(58 066 202)	(28 685 482)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués long terme	-	6 100 000
Remboursements dette long terme	(22 153 464)	(21 944 127)
Emprunts effectués court terme	38 000 000	30 003 133
Remboursements billets à payer	-	(5 534 656)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	15 846 536	8 624 350
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(41 023 997)	22 470 498
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	80 663 972	58 193 474
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	39 639 975	80 663 972
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts payés au cours de l'exercice	18 921 912	19 467 677
Intérêts reçus au cours de l'exercice	2 014 766	379 200

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société des traversiers du Québec (la Société) est une compagnie à fonds social constituée par la Loi sur la Société des traversiers du Québec (RLRQ, chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a notamment pour objet de fournir des services de transport par traversier entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés au Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les durées de vie utile des immobilisations et le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, l'échéancier prévu des travaux, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les navires est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des navires n'est prévu.

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et le placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les billets à payer, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société utilise périodiquement des contrats de couverture sur le carburant afin de se prémunir des fluctuations de prix. Cet instrument financier dérivé est classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation au poste dérivé jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé. Le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé à l'instrument décomptabilisé est contrepassé et reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de l'état de la situation financière : La juste valeur du dérivé correspond à la valeur déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Étant donné que la situation du marché est à un moment précis, elle ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Elle se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés dans des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

L'instrument financier dérivé est classé dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations en juste valeur.

Revenus

Prestations de services

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le service est payé et rendu, ou
- Le service est rendu et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Subventions gouvernementales

Les revenus de subventions qui sont des paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où ces subventions sont autorisées, que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Elles sont constatées aux revenus lorsque les modalités relatives aux passifs sont réglées.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements, rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances a été établie à partir des heures cumulées et des taux horaires prévus. Elle n'est pas actualisée puisque les journées accumulées par les employés sont payées dans l'exercice suivant.

Cette provision est présentée dans les charges à payer et frais courus.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers, de par leur nature, sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur ainsi que les coûts de mise hors service, le cas échéant.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque celle-ci est déterminable au moment de leur acquisition, dans le cas contraire ces immobilisations sont comptabilisées à la valeur symbolique.

	Méthode	Taux
Quais	Solde dégressif	5 %
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Navires	Solde dégressif	5 %, 10 % et 15 %*
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 % à 40 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux charges de l'exercice dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

* Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des navires sont amortis selon la méthode dégressive à des taux entre 5 % et 15 %.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Société à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis au même rythme que l'immobilisation à laquelle ils sont rattachés à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps. De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

3. Modification comptable

Adoption d'une nouvelle norme comptable

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, la Société a adopté le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des navires comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1^{er} avril 2022.

L'adoption de cette norme selon l'approche rétroactive modifiée a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les soldes suivants :

	2022
	\$
État des résultats et de l'excédent cumulé	
CHARGES	
Amortissement des immobilisations corporelles	7 983
Charge de désactualisation	340 125
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(348 108)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(6 086 227)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(6 434 335)
État de la situation financière	
PASSIFS	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	6 479 569
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	45 234
EXCÉDENT CUMULÉ	(6 434 335)
État de la variation des actifs financiers nets	
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(348 108)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 983
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(6 139 444)

4. Autres revenus

	2023	2022
	\$	\$
Réclamation d'assurances	5 211 807	-
Intérêts sur dépôts bancaires	2 505 081	398 534
Location de navires	1 895 796	3 200
Gains réalisés sur dérivé	1 537 639	943 074
Services à la clientèle (restaurant et boutique)	1 261 587	862 639
Revenus de placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux	494 109	470 569
Stationnement et divers	320 020	302 288
Droits de débarcadère ferroviaire	211 138	188 363
Location de locaux	31 825	29 878
Droits d'amarrage	24 767	18 188
Affichage publicitaire	8 377	22 124
	13 502 146	3 238 857

5. Frais d'exploitation

	2023	2022
	\$	\$
Contrats d'exploitation	50 649 519	40 164 069
Traitements et avantages sociaux	48 552 775	45 882 883
Entretien et réparation - navires	27 458 541	33 916 035
Carburant	22 338 279	16 651 543
Affrètement de navires	14 037 571	1 315
Entretien et réparation - quais	8 802 887	9 092 903
Honoraires professionnels	5 238 275	4 233 942
Assurances	3 835 433	3 457 328
Entretien et réparation - bâtiments	2 875 866	2 835 259
Taxes foncières et scolaires	1 924 756	1 554 510
Frais de port et frais de quai	1 404 941	1 049 730
Frais de déplacement	1 173 138	932 659
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	1 058 518	506 480
Formation du personnel	992 739	733 543
Uniformes	513 072	213 842
Coût des marchandises vendues	470 851	359 589
Maintenance des TI et télécommunications	254 248	319 956
Communications et marketing	1 091	3 324
Autres	5 761 457	5 313 714
	197 343 957	167 222 624



6. Frais d'administration

	2023 \$	2022 \$
Traitements et avantages sociaux	13 408 984	12 738 114
Honoraires professionnels	1 983 617	1 574 474
Maintenance des TI et télécommunications	1 494 345	1 512 759
Communications et marketing	1 222 020	1 315 499
Frais reliés au bâtiment du siège social	310 072	359 508
Frais de déplacement	285 858	262 988
Formation du personnel	143 991	124 394
Papeterie et impression	95 372	132 985
Autres	783 206	416 801
	19 727 465	18 437 522

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023 \$	2022 \$
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 4,85 %, venant à échéance le 29 mai 2023	30 000 000	-
Dépôts à terme rachetables sans échéance, taux de base moins 1,65 % (2022 : taux de base moins 1,65 %)	5 773 767	5 594 436
Encaisse, taux de base moins 2,25 % (2022 : taux de base moins 2,25 %)	2 881 830	7 682 957
Compte bancaire à surintérêts, taux de base moins 1,90 % (2022 : taux de base moins 1,90 %)	984 378	67 386 579
	39 639 975	80 663 972

8. Créances

Taxes à la consommation à recevoir
Comptes clients et autres créances

2023	2022
\$	\$
5 289 890	2 165 620
2 125 224	934 178
7 415 114	3 099 798

9. Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, à partir du 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur de 35 525 305 \$, situées sur l'emplacement des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'exploitation, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :

Encaisse
Placement sur le marché obligataire
(valeur au marché 2023 : 12 499 631 \$, 2022 : 12 415 250 \$)
Moins : frais de garde

2023	2022
\$	\$
455	972
12 703 168	12 208 542
(467)	(467)
12 703 156	12 209 047

Les placements obligataires portent intérêt à des taux compris entre 1,23 % et 7,00 % (2022 : 0,63 % et 7,00 %). Les échéances s'échelonnent d'avril 2023 à octobre 2029 (2022 : avril 2022 à octobre 2029).

10. Facilités de crédit

La Société disposait de facilités de crédit, sous forme d'avances ou de découverts de compte, n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ (2022 : 10 000 000 \$) auprès d'une institution financière, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022. Les montants prélevés portaient intérêt à un taux annuel variable calculé quotidiennement et payable mensuellement. Au 31 mars 2022, les facilités de crédit étaient inutilisées et la Société n'a pas renouvelé cette entente pour 2023.

11. Billets à payer

Un nouvel emprunt s'est ajouté au Fonds de financement portant intérêt à un taux de 4,58 % et échéant le 4 mai 2023 et quatre emprunts sont en cours portant intérêt à un taux de 4,523 % et échéant le 20 avril 2023 (quatre emprunts en 2022 portant intérêt à des taux entre 0,60 % et 0,90 % et échéant entre le 4 avril 2022 et le 26 mai 2022).

12. Charges à payer et frais courus

Fournisseurs et frais courus
Autres
Apparentés
Provision pour vacances
Provision pour congés de maladie
Déductions à la source

2023	2022
\$	\$
42 718 191	31 054 584
15 160 590	13 326 003
3 177 670	2 740 585
377 456	351 189
721 738	640 898
62 155 645	48 113 259

13. Dette à long terme

	2023 \$	2022 \$
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et remboursable selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410	25 551 410
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 6,067 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$, échéant en juin 2028	945 408	1 081 079
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,483 %, remboursable par des versements semestriels de 196 036 \$, échéant en octobre 2029	5 599 976	5 793 527
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,062 %, remboursable par des versements semestriels de 425 924 \$, échéant en septembre 2023	419 544	1 232 225
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,55 %, remboursable par des versements semestriels de 387 266 \$, échéant en septembre 2023	6 706 072	7 227 334
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,598 %, remboursable par des versements semestriels de 71 973 \$, échéant en septembre 2023	70 711	207 362
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,478 %, remboursable par des versements semestriels de 89 440 \$, échéant en mai 2024	259 430	423 091
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,36 %, remboursable par des versements semestriels de 490 139 \$, échéant en septembre 2025	10 490 674	11 194 261
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,79 %, remboursable par des versements semestriels de 4 203 370 \$, échéant en septembre 2025	141 914 388	146 554 479
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,228 %, remboursable par des versements semestriels de 1 113 238 \$, échéant en décembre 2048	38 977 309	39 539 965
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,819 %, remboursable par des versements semestriels de 943 828 \$, échéant en décembre 2048	34 624 630	35 350 553
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,557 %, remboursable par des versements semestriels de 289 314 \$, échéant en septembre 2027	2 444 906	2 932 291
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 3,183 %, remboursable par des versements semestriels de 5 523 758 \$, échéant en novembre 2048	194 413 332	198 517 098
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,984 %, remboursable par des versements semestriels de 3 585 880 \$, échéant en mars 2049	129 072 375	132 234 624
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,522 %, remboursable par des versements semestriels de 261 660 \$, échéant en mars 2029	2 897 046	3 332 917
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,508 % remboursable par des versements semestriels de 465 607 \$, échéant en juin 2039	12 521 261	13 116 285
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 1,932 %, remboursable par des versements semestriels de 1 298 022 \$, échéant en juillet 2040	38 400 278	40 207 412
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 1,392 %, remboursable par des versements semestriels de 429 871 \$, échéant en juillet 2030	6 104 059	6 865 075
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,073 % remboursable par des versements semestriels de 319 642 \$, échéant en novembre 2040	9 565 533	9 995 011
Emprunt du Fonds de financement, taux effectif de 2,135 % remboursable par des versements semestriels de 340 341 \$, échéant en novembre 2031	5 267 124	5 823 532
	666 245 466	687 179 531

Les versements contractuels à effectuer sur les emprunts au Fonds de financement au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Capital \$	Intérêts et frais \$
2024	28 432 272	18 195 117
2025	21 728 595	17 487 015
2026	158 499 260	15 010 608
2027	17 110 332	12 628 819
2028	17 295 715	12 154 122
2029 et suivantes	396 408 482	134 055 902
	639 474 656	209 531 583

14. Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Quais* \$	Bâtiments* \$	Navires* \$	Ameublement et équipement* \$	Matériel roulant \$	Améliorations locatives \$	2023 \$
Coût								
Solde au début	3 125 179	196 103 444	79 115 158	760 919 060	12 320 335	1 763 407	3 225 569	1 056 572 152
Acquisitions	-	27 568 088	914 007	36 696 283	1 121 556	246 987	92 696	66 639 617
Dispositions	-	(150 000)	-	-	-	-	-	(150 000)
Solde à la fin	3 125 179	223 521 532	80 029 165	797 615 343	13 441 891	2 010 394	3 318 265	1 123 061 769
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	78 867 882	36 376 035	271 894 782	9 598 395	1 000 198	1 937 660	399 674 952
Amortissement	-	5 294 645	3 283 313	28 766 607	718 053	266 011	508 275	38 836 904
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin	-	84 162 527	39 659 348	300 661 389	10 316 448	1 266 209	2 445 935	438 511 856
Valeur comptable nette	3 125 179	139 359 005	40 369 817	496 953 954	3 125 443	744 185	872 330	684 549 913

* Au 31 mars 2023, ces postes incluent un total de 98 563 026 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : quais 38 717 541 \$, bâtiments 9 925 081 \$, navires 49 226 977 \$ et ameublement et équipements 693 427 \$.

Au 31 mars 2023, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 20 184 559 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2023, le total des acquisitions d'immobilisations corporelles inclut un montant de 1 258 518 \$ d'intérêts capitalisés, dont un montant de 172 001 \$ est présenté dans les charges à payer et frais courus.

	Terrains	Quais*	Bâtiments*	Navires*	Ameublement et équipement*	Matériel roulant	Améliorations locatives	2022 (Retraité note 3)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au début	3 125 179	186 394 782	70 121 140	740 577 618	12 327 427	1 352 921	2 736 429	1 016 635 496
Acquisitions	-	9 708 662	8 994 018	20 341 442	738 493	427 136	489 140	40 698 891
Dispositions	-	-	-	-	(745 585)	(16 650)	-	(762 235)
Solde à la fin	3 125 179	196 103 444	79 115 158	760 919 060	12 320 335	1 763 407	3 225 569	1 056 572 152
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	73 299 274	32 732 053	241 675 631	9 610 760	780 121	1 469 348	359 567 187
Amortissement	-	5 568 608	3 643 982	30 219 151	702 050	235 561	468 312	40 837 664
Dispositions	-	-	-	-	(714 415)	(15 484)	-	(729 899)
Solde à la fin	-	78 867 882	36 376 035	271 894 782	9 598 395	1 000 198	1 937 660	399 674 952
Valeur comptable nette								
	3 125 179	117 235 562	42 739 123	489 024 278	2 721 940	763 209	1 287 909	656 897 200

* Au 31 mars 2022, ces postes incluent un total de 41 500 691 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : quais 11 235 869 \$, bâtiments 9 011 074 \$, navires 20 808 121 \$ et ameublement et équipements 445 627 \$.

Au 31 mars 2022, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant de 12 876 898 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 mars 2022, le total des acquisitions d'immobilisations corporelles inclut un montant de 51 848 \$ d'intérêts capitalisés, dont un montant de 29 237 \$ est présenté dans les charges à payer et frais courus.

15. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société concernent le désamiantage de certains navires.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2023	2022 (Retraité note 3)
	\$	\$
Solde au début	6 479 569	6 139 444
Charge de désactualisation	189 930	340 125
Solde à la fin	6 669 499	6 479 569

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des navires dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 100 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	5,54 %	5,54 %
Taux d'inflation	2,93 %	2,93 %

16. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE qui devrait être versé par l'employeur pour l'année civile 2022. Ainsi, la Société a estimé un montant de compensation à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS jusqu'au 31 décembre 2022, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 326 196 \$ (2022 : 2 785 347 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. Capital-actions

Autorisé :

100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune

Émis et payé :

15 000 actions

2023	2022
\$	\$
1 500 000	1 500 000

18. Obligations contractuelles

La Société détient 31 baux de location qui ont été signés entre 2004 et 2022. Ces baux sont utilisés à des fins reliées au service de transport de passagers ou aux activités opérationnelles. Les engagements totaux présentés pour les baux incluent un montant de 1 357 832 \$ (2022 : 916 034 \$) lié aux options de renouvellement.

La Société compte huit ententes de service et d'approvisionnement. Ces dernières permettent de maintenir des services maritimes et de transport aérien. La Société s'est engagée à leur verser un montant annuel ou à combler leur déficit. Les engagements totaux présentés pour les ententes de service incluent un montant de 37 789 084 \$ (2022 : 48 213 573 \$) lié aux options de renouvellement.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la charge de loyer s'élève à 1 654 403 \$ (2022 : 1 551 012 \$) et le montant versé aux transporteurs atteint 50 649 519 \$ (2022 : 40 164 069 \$). De plus, la Société s'est engagée envers dix entreprises, principalement pour des travaux sur les infrastructures, construction de navires et pour la surveillance des travaux, pour un montant totalisant 22 733 787 \$ (2022 : 35 850 352 \$).

Au 31 mars 2023, les obligations contractuelles de la Société s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de service*
	\$	\$
2024	1 535 907	56 830 798
2025	469 271	25 456 042
2026	9 718	24 876 386
2027	9 760	19 913 600
2028	9 802	20 411 400
Exercices subséquents	29 670	-
	2 064 128	147 488 226

Au 31 mars 2022, les obligations contractuelles de la Société totalisaient 2 183 213 \$ pour les baux et 90 137 780 \$ pour les ententes de service.

* Les montants des ententes de service sont basés sur une estimation des coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

19. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale de la Société.

La Société n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

20. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars 2023 est la suivante :

	2023	2022
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 639 975	80 663 972
Comptes clients et autres créances	2 125 224	934 178
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux	12 703 156	12 209 047
	54 468 355	93 807 197

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé au placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement.

Le risque de crédit associé aux comptes clients et autres créances est réduit au minimum, puisque le montant est réparti entre plusieurs clients et qu'aucun d'entre eux ne représente de sommes importantes. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

La valeur comptable nette des comptes clients en souffrance (plus de 30 jours) de la Société est de 166 997 \$ (2022 : 142 513 \$) à la date de clôture. L'échéance des comptes clients est détaillée dans le tableau suivant :

	2023 \$	2022 \$
0 à 30 jours	1 958 226	791 665
31 à 60 jours	50 444	50 492
61 à 90 jours	14 714	21 671
Plus de 90 jours	101 840	70 350
	2 125 224	934 178

Au 31 mars 2023, la Société avait pour 7 541 \$ (2022 : 16 938 \$) de comptes clients dépréciés et échus. Au cours de l'exercice, la Société a radié 16 116 \$ de comptes clients provisionnés (2022 : 869 \$) et en a récupéré 821 \$ (2022 : 116 \$).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers :

	2023 \$	2022 \$
Charges à payer et frais courus, excluant les déductions à la source :		
Moins de 90 jours	37 661 519	38 978 313
De 90 à 365 jours	23 772 388	8 494 048
	61 433 907	47 472 361

Le détail des échéances pour les billets à payer se trouve à la note 11 et celui pour la dette à long terme à la note 13.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et les équivalents de trésorerie rapportent de l'intérêt à taux variable et à taux fixe.

L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus

d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses dépôts à terme. La Société considère que le risque est négligeable puisque le taux d'intérêt est fixe pour la durée du placement et qu'ils sont détenus jusqu'à leur échéance.

Le placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux comprend également des obligations du gouvernement du Québec à taux d'intérêt fixe ayant une durée moyenne de 2,2 années (2022 : 2,7 années). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses placements à long terme, car ils sont placés à taux d'intérêt fixes et sont détenus jusqu'à leur échéance. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt lors du renouvellement de ses placements à long terme.

Les billets à payer et la dette à long terme sont émis à des taux d'intérêt fixes et les remboursements sont prévus selon un échéancier, ce qui réduit au minimum les risques liés aux flux de trésorerie advenant la variation du taux d'intérêt. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt lors du renouvellement de ses emprunts à court terme et certaines de ses dettes à long terme.

Autre risque de prix

Dans le cours normal de son exploitation, la Société réalise des achats de carburant et est donc exposée aux fluctuations de prix. La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques. Afin de se prémunir des variations de prix, la Société peut négocier des opérations d'échange sur commodité (contrats de swaps) avec une institution financière. Dans le cadre de ces ententes, la Société peut convenir d'échanger des liquidités avec l'institution financière en fonction de la variation d'un indice déterminé.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2022 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.



ANNEXE 2

**CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE
DES ADMINISTRATEURS
ET DES DIRIGEANTS DE LA
SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS
DU QUÉBEC**

SECTION 1 : Objet et champ d'application

- 1.1 Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société des traversiers du Québec (STQ), de favoriser la transparence au sein de celle-ci et de responsabiliser ses administrateurs et ses dirigeants.
- 1.2 Le code s'applique aux administrateurs et aux dirigeants de la STQ.
À moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par « dirigeant », le président-directeur général, qui est le principal dirigeant de la STQ, et toute personne qui assume, sous l'autorité immédiate de celui-ci, des responsabilités à temps plein à titre de vice-président ou de directeur de la STQ.
- 1.3 Le code complète les dispositions du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30, r.0.1) qui sont applicables aux administrateurs de la Société et ajoute, à ces normes, des paramètres additionnels, conformément aux articles 34 à 36 de ce règlement.

SECTION 2 : Mission et valeurs de la STQ

- 2.1 Dans le cadre des objets établis par sa loi constitutive, la mission de la STQ est la suivante : Présents là où la route s'arrête, nous relierons les communautés en assurant la mobilité maritime du Québec, grâce au savoir-faire de nos employés.
- 2.2 Les valeurs véhiculées par la STQ sont :
- La rigueur
 - L'excellence
 - La passion
- Ces valeurs sont partagées par l'ensemble de son personnel et déterminent les comportements nécessaires pour réaliser la mission et la vision de l'organisation.

SECTION 3 : Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3.1 Principes d'éthique et règles générales de déontologie applicables aux administrateurs et aux dirigeants

- 3.1.1 Les administrateurs et les dirigeants de la STQ sont nommés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de la STQ et à la bonne administration de ses biens, et ce, dans le respect de ses valeurs.
Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.1.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30, r.0.1) reproduit à l'annexe A et le présent code.
Le dirigeant est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le présent code de même que les principes et les règles établis dans le Code d'éthique et de déontologie des employés de la STQ.
En cas de divergence entre les principes et les règles applicables, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
L'administrateur ou le dirigeant qui, à la demande de la STQ, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est alors tenu aux mêmes obligations.
- 3.1.3 L'administrateur ou le dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 3.1.4 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération locale, régionale, politique ou partisane.
- 3.1.5 L'administrateur ou le dirigeant doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.
- 3.1.6 L'administrateur ou le dirigeant ne doit pas confondre les biens de la STQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit et au profit de tiers. Il doit en outre organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.
- 3.1.7 L'administrateur ou le dirigeant ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 3.1.8 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme aussi à d'autres fonctions. Un administrateur à temps plein peut, toutefois, avec l'autorisation du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif. Un dirigeant peut, avec le consentement du président-directeur général, exercer de telles activités.

SECTION 3 : Principes d'éthique et règles générales de déontologie (suite)

3.1.9 L'administrateur ou le dirigeant ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, toute marque d'hospitalité ou tout avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la STQ qui en disposera selon l'usage.

3.1.10 L'administrateur ou le dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

3.1.11 L'administrateur ou le dirigeant doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil d'administration ou du comité de direction, le personnel de la STQ, la clientèle de celle-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

3.2 Exercice de la fonction d'administrateur

3.2.1 L'administrateur se rend disponible pour remplir ses fonctions, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de la STQ et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.

L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

3.2.2 L'administrateur met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de la STQ.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle tout renseignement ou fait aux autres administrateurs lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.

3.2.3 Avant de participer à une décision par vote ou autrement, l'administrateur s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et politiques applicables à la STQ, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.

3.2.4 L'administrateur doit s'assurer que la reddition de compte touchant les affaires de la STQ et l'information y afférente respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

SECTION 4 : Conflits d'intérêts

4.1 L'administrateur ou le dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

4.2 Une fois par année, chaque administrateur doit remettre au président du conseil d'administration une déclaration écrite dénonçant, au meilleur de sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la STQ, notamment un droit qu'il peut faire valoir contre cette dernière, ou une déclaration écrite attestant qu'il n'a pas de tels intérêts.

Un administrateur doit en outre, en cas de changement dans sa situation à cet égard, modifier sans délai sa déclaration.

4.3 Une fois par année, chaque dirigeant doit remettre au président-directeur général une déclaration écrite dénonçant, au meilleur de sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de la STQ, notamment un droit qu'il peut faire valoir contre cette dernière, ou une déclaration écrite attestant qu'il n'a pas de tels intérêts.

Un dirigeant doit en outre, en cas de changement dans sa situation à cet égard, modifier sans délai sa déclaration.

4.4 Le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou un autre dirigeant ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un dirigeant de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Société par lesquelles il serait aussi visé.

SECTION 4 : Conflits d'intérêts (suite)

- 4.5 L'administrateur autre que le président-directeur général de la STQ ne peut agir comme porte-parole de celle-ci, sauf autorisation expresse du conseil ou du président-directeur général.
- 4.6 L'administrateur évite de prendre position publiquement à l'encontre des décisions de la STQ ou, par des propos immodérés, de porter atteinte à la réputation de la STQ, de ses administrateurs, de ses dirigeants ou des autres personnes qui y œuvrent.

SECTION 5 : Rémunération

- 5.1 L'administrateur rémunéré ou le dirigeant qui, à la demande de la STQ, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, et reçoit une rémunération quelconque ou des jetons de présence, doit les remettre à la STQ.
- 5.2 L'administrateur qui bénéficie d'un laissez-passer émis par la STQ ne doit l'utiliser qu'à des fins personnelles ou dans le cadre de ses fonctions pour la STQ et ce, dans le respect des politiques ou directives émises par la STQ en regard de ces titres de transport.

SECTION 6 : Activités politiques

- 6.1 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions et en informer le secrétaire général du Conseil exécutif. Tout autre administrateur doit suspendre ses fonctions relatives au conseil d'administration ou à l'un de ses comités et en informer le président du conseil d'administration.
- 6.2 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 6.3 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
- 6.4 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 6.2 ou à l'article 6.3 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
- 6.5 L'administrateur à temps plein ou le dirigeant dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur ou de dirigeant. Il doit faire de même dans le cas d'une charge publique à temps partiel, si celle-ci est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.
- 6.6 L'administrateur à temps partiel, qui est élu à une charge publique à temps plein susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.
- 6.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée ou le dirigeant qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

SECTION 7 : Cessation de fonctions

- 7.1 L'administrateur ou le dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la Société.
- 7.2 L'administrateur ou le dirigeant qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ou donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lesquels il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- Les administrateurs ou les dirigeants de la Société ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur ou le dirigeant qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

SECTION 8 : Adhésion au code

- 8.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le conseil d'administration, chaque administrateur ou dirigeant doit transmettre au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe B.

Chaque nouvel administrateur ou dirigeant doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination. Il doit prendre connaissance du présent code d'éthique et de déontologie et s'y conformer.

SECTION 9 : Application du code et processus disciplinaire

- 9.1 Le président du conseil d'administration de la Société doit s'assurer du respect du présent code.
- 9.2 Pour l'application du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou tout autre administrateur nommé par le gouvernement qui est en cause.
- Le président-directeur général est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre dirigeant.
- Le comité de gouvernance conseille le président du conseil d'administration et le conseil d'administration en matière d'éthique et de déontologie.
- 9.3 L'administrateur ou le dirigeant doit collaborer avec le président du conseil d'administration et le Comité de gouvernance et d'éthique lorsqu'il est prié de le faire.
- 9.4 En cas de manquement aux principes d'éthique ou aux règles de déontologie prévus au présent code, l'administrateur sera soumis au processus disciplinaire établi au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION 10 : Dispositions finales

- 10.1 Le présent code remplace le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec adopté le 11 décembre 1998.
- 10.2 Le présent code entre en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec.

ANNEXE A : Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, c. M-30, r. 1), <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/M-30,%20r.%201/>

ANNEXE B : Formulaire pour signature « Attestation de connaissance » du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants de la Société des traversiers du Québec, disponible sur demande auprès de la STQ





